

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

08/09/2016

Dossier complet le

08/09/2016

N° d'enregistrement

2016-0658

1. Intitulé du projet

Autoroute A10 - Protection des milieux aquatiques
Amélioration de l'assainissement sur le secteur Niort Sud

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Tristan GARNIER, Conducteur d'opérations

RCS / SIRET

5 7 2 1 3 9 9 9 6 0 3 5 7 5

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° b)	Amélioration de l'assainissement sur 1 secteur (R65) d'un linéaire total de 8,35 km (du PK 378.40 au PK386.75) au Sud de Niort dans le département des Deux-Sèvres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Amélioration de l'assainissement sur 1 secteur (R065) d'un linéaire total de 8,35 km au Sud de Niort.
Zone rouge R65 : Mise en place d'un réseau séparatif - Evacuation des eaux de plate-forme vers
6 bassins multifonctions(BM1-3817, BM2-3821, BM1-3830, BM1-3834, BM1-3841, BM1-3855) et
2 biefs de confinement.

4.2 Objectifs du projet

L'opération concerne des aménagements destinés à la protection des milieux aquatiques sur des sections d'autoroutes conçues antérieurement à 1992 (année d'entrée en vigueur de la loi sur l'eau). La vulnérabilité de la ressource en eau se définit par le temps mis par un polluant pour atteindre cette ressource : plus le temps est faible plus la ressource est vulnérable.

Dans le cadre d'un premier programme PVA (paquet vert autoroutier) les secteurs prioritaires, identifiés comme les plus vulnérables (classifiés « zones noires ») ont été équipés d'ouvrages de gestion des eaux pluviales (travaux réalisés < fin 2012).

Parallèlement des études préalables ont été engagées sur les zones à « forte vulnérabilité » dénommées « zones Rouges » et les zones à « vulnérabilité moyenne » dénommées « zones jaunes ». Les aménagements prévus sur le secteur de Niort Sud entrent dans le cadre du plan de relance autoroutier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le délai global de réalisation des travaux sur le secteur Niort Sud est de 12 mois environ.

La réalisation des ouvrages de plateforme est menée en parallèle avec la réalisation des ouvrages de traitement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements prévus dans la zone rouge R065 sont conformes aux principes généraux définis par le SETRA et relatifs aux réseaux de collecte et au traitement des eaux par des bassins en zone fortement vulnérable.

Les principes généraux d'assainissement retenus en zone rouge sont les suivants :

- Séparation des eaux de ruissellement de l'impluvium routier et des eaux de ruissellement des bassins versants naturels interceptés par l'autoroute A10 ;
- Mise en place d'un réseau de collecte étanche des eaux de ruissellement de la plate-forme autoroutière ;
- Rejet des eaux de ruissellement de la plate-forme dans le milieu naturel après traitement et écrêtement dans des ouvrages multifonctions.

Les bassins multifonctions permettront :

- Le confinement d'une pollution accidentelle concomitante à une pluie annuelle de durée 2 heures ;
- Le traitement de la pollution chronique par décantation et déshuilage pour un débit d'entrée de période de retour T=1 an (abattement de 85 % des matières en suspension)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossiers à réaliser

- Dossier de porter à connaissance en application de l'article R.214-18 du Code de l'Environnement. Pour mémoire, le déversement des eaux de l'autoroute A10 dans le milieu naturel a été autorisé par AP le 21/02/1979.
- Evaluation simplifiée des incidences sur le site Natura 2000 de la Plaine de Niort Sud Est.
- Dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Sans objet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Bassins multifonctions	6 bassins
Biefs	2 biefs de confinement
Bourrelets	1500 m environ
Fossés	8500 m environ
Cunettes bétons	7400 m environ
Collecteurs	800 m environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Fors (79)
Granzay-Gript (79)
Marigny (79)
Beauvoir sur Niort (79)

Coordonnées géographiques¹

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. 0 ° 25 ' 34 " O Lat. 46 ° 14 ' 57 " N

Point d'arrivée : Long. 0 ° 29 ' 26 " O Lat. 46 ° 11 ' 22 " N

Communes traversées :

Fors (79)
Granzay-Gript (79)
Marigny (79)
Beauvoir sur Niort (79)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Autorisation de mise en service 17 juillet 1981

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Autoroute A10 - Programme de protection des milieux aquatiques - Amélioration de l'assainissement

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Fors (79) : POS approuvé. Pas de PLU.
- Granzay-Gript (79) : POS approuvé 1987. PLU en cours d'élaboration.
- Marigny (79) : PLU approuvé 27/02/2013
- Beauvoir sur Niort (79) : PLU approuvé

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	Dans la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 de la « Plaine de Niort Sud-Est » (n°540014411, cf. annexe 7). En bordure de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 de la « Plaine du Frontenay » (n° 540014445).
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Oui. L'ensemble de la zone se situe en zone de répartition des eaux.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Non. Uniquement dans le Périmètre de Protection Eloignée (PPE commun très étendu cf. annexe 7) des captages « Le Marais » sur la commune d'Amure, « la Grève » sur la commune de Vallans, « Châteaudet » et « Bassée » sur la commune de Frontenay Rohan Rohan, entre Fors et Beauvoir sur Niort.
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	L'autoroute A10 traverse la Zone de Protection Spéciale (ZPS) très étendue de la « Plaine de Niort Sud-Est » (FR5412007) (cf. annexe 7).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Il s'agit de travaux d'amélioration de l'assainissement dans le DPAC. Les perturbations peuvent concerner la phase travaux notamment pour la création des bassins. Un diagnostic faune/flore à et un inventaire des zones humides ont été réalisés (BIOTOPE) et un écologue suivra le chantier pour éviter toute dégradation ou destruction de la biodiversité. Aucun impact n'a été identifié sur les zones humides.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	4 bassins multifonction seront créés dans la ZPS et la ZNIEFF de la Plaine de Niort Sud Est. Le périmètre de cette ZPS et de cette ZNIEFF est très étendu (20775 ha). Par ailleurs, les bassins à créer ont une faible emprise et se situent en bordure de l'autoroute dans des secteurs où les enjeux vis-à-vis des espèces concernées citées dans la ZPS (Outarde canepetière, Oedicnème criard, Pluvier doré, Busards cendré et Saint-Martin) sont faibles . Il n'y a donc aucune incidence sur la ZPS et la ZNIEFF.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒		
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒ Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ ☒ Si oui, dans quel milieu ?		Il s'agit de travaux d'amélioration de l'assainissement. Les conditions de rejets des eaux de la plate-forme autoroutière seront donc améliorées aussi bien qualitativement (traitement de la pollution) que quantitativement (écrêtement) par l'aménagement d'un réseau séparatif, de 6 bassins multifonctions et de 2 biefs de confinement. Milieux récepteurs : Ruisseaux de la Limaille, de la Noue et de la Courance.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒		
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐ ☒		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non.

Il s'agit d'un aménagement en faveur de la protection de la ressource en eau dont la vocation est d'améliorer l'existant. Par ailleurs aucune des zones à enjeux présentes sur cette section de l'autoroute (ZPS et ZNIEFF de la Plaine de Niort Sud Est) ne sera impactée par les travaux projetés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Trois annexes supplémentaires ont été jointes à la présente demande: Annexe 6: Présentation du réseau hydrographique rattaché à la partie 5.2 (Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée). Annexe 7: Présentation du Milieu naturel et Zonages de protection et d'inventaires rattachés à la partie 5.2 (Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée). Annexe 8: plan de localisation des zones humides dans les emprises projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Pessac

le,

1^{er} Septembre 2016

Signature

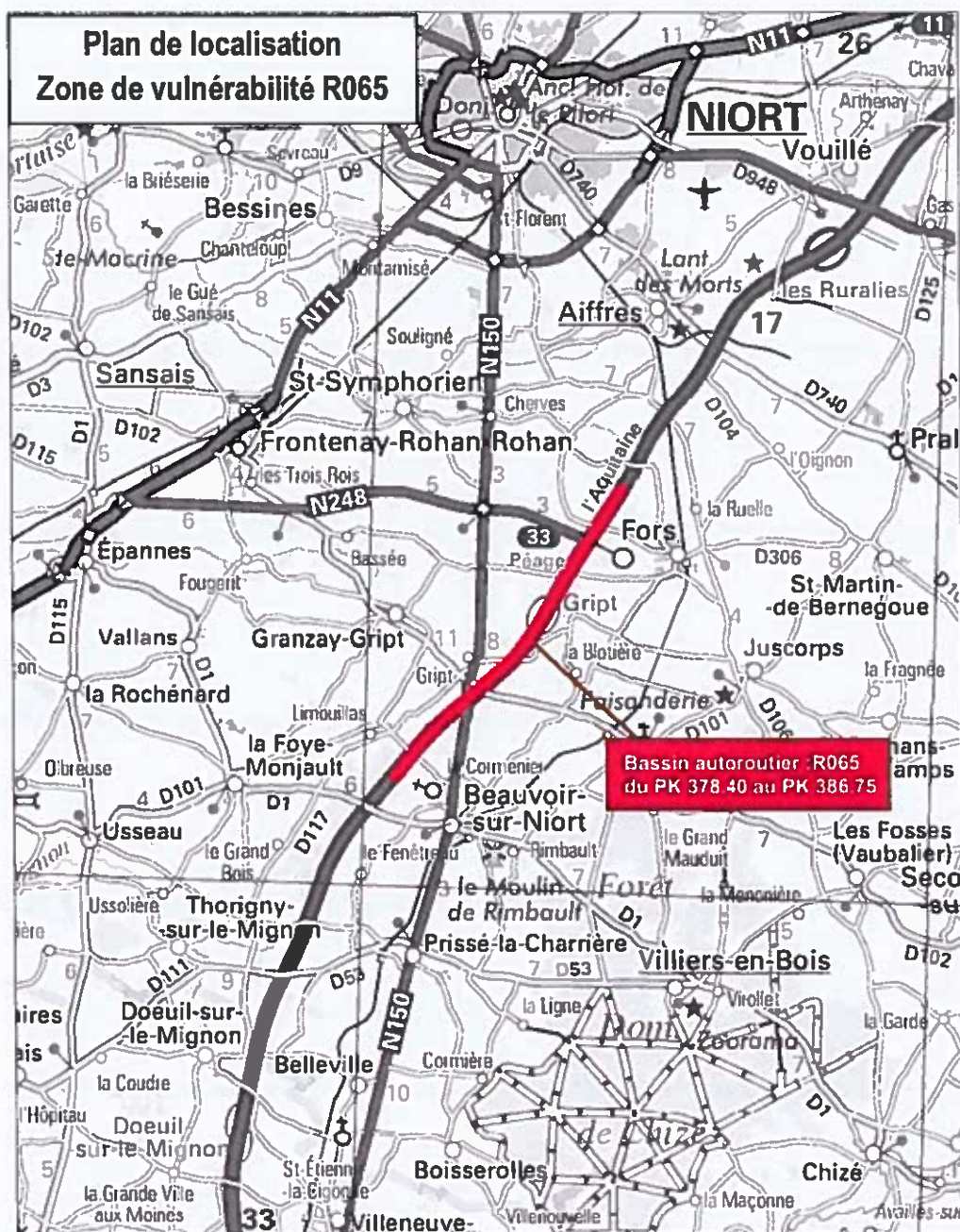
Conducteur d'opérations

Tristan GARNIER

Autoroutes du Sud de la France
 Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest
 22 avenue Léonard de Vinci
 33608 PESSAC CEDEX
 Tél. 08 20 20 20 48 - Fax 05 57 89 00 02

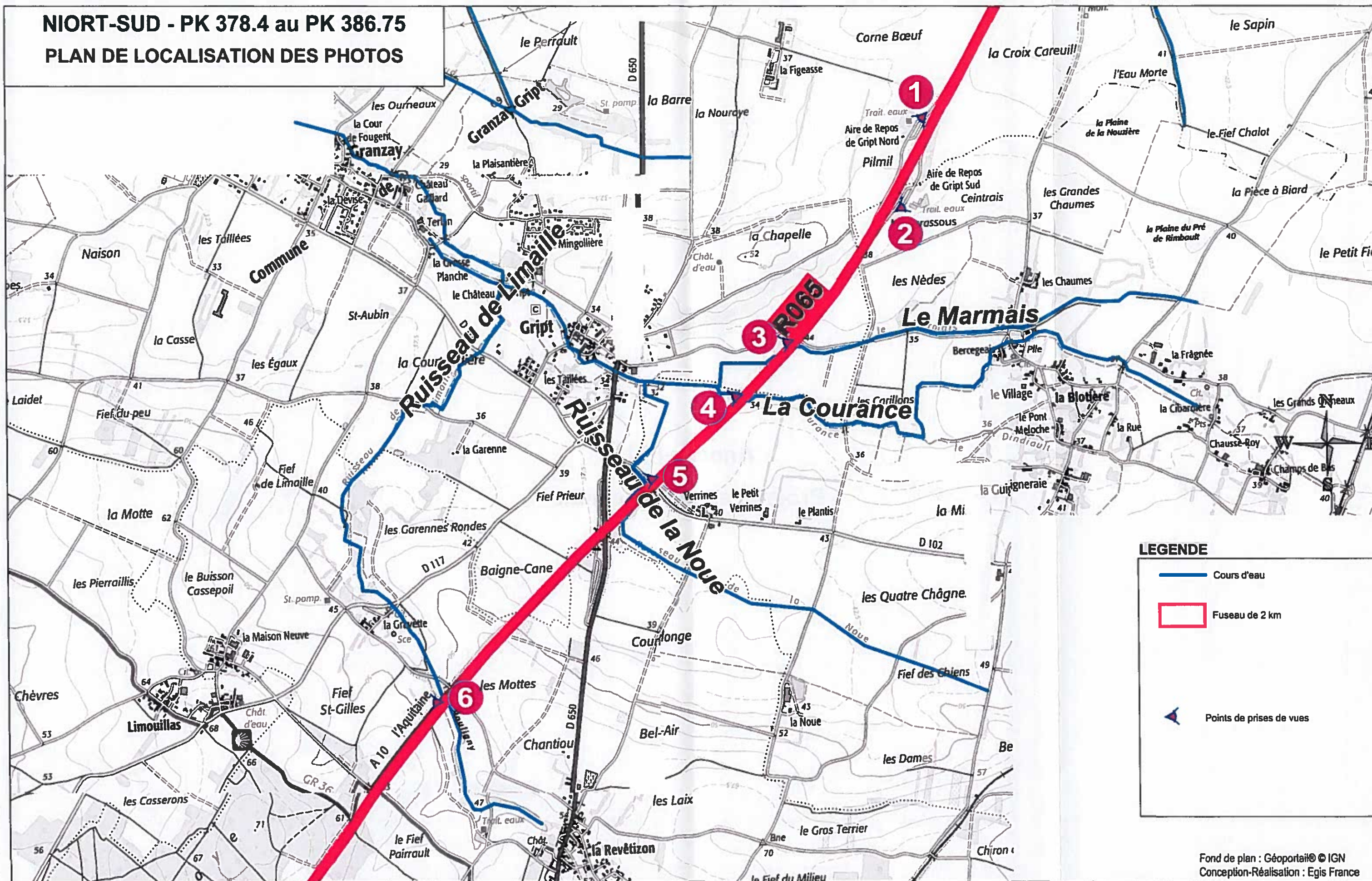
Annexe n°2

Plan de situation



NIORT-SUD - PK 378.4 au PK 386.75

PLAN DE LOCALISATION DES PHOTOS



LEGENDE

- Cours d'eau
- Fuseau de 2 km
- ▲ Points de prises de vues

Fond de plan : Géoportail® © IGN
Conception-Réalisation : Egis France

0 0,91
kilomètres

Échelle : 1:18 030

Réf. : SRO140012

AUTOROUTE A10 - L'AQUITAINE

Ind. : 1A

egis

Annexe n°3

Photos

Zone R065



1 - Site d'implantation du bassin BM1-3817 au niveau de l'aire de Gript Nord



2 - Site d'implantation du bassin BM2-3821 au niveau de l'aire de Gript Nord



3 - Site d'implantation du bassin BM1-3830 à proximité du ruisseau du Marmais



4 - Site d'implantation du bassin BM1-3834 au niveau de la Courance

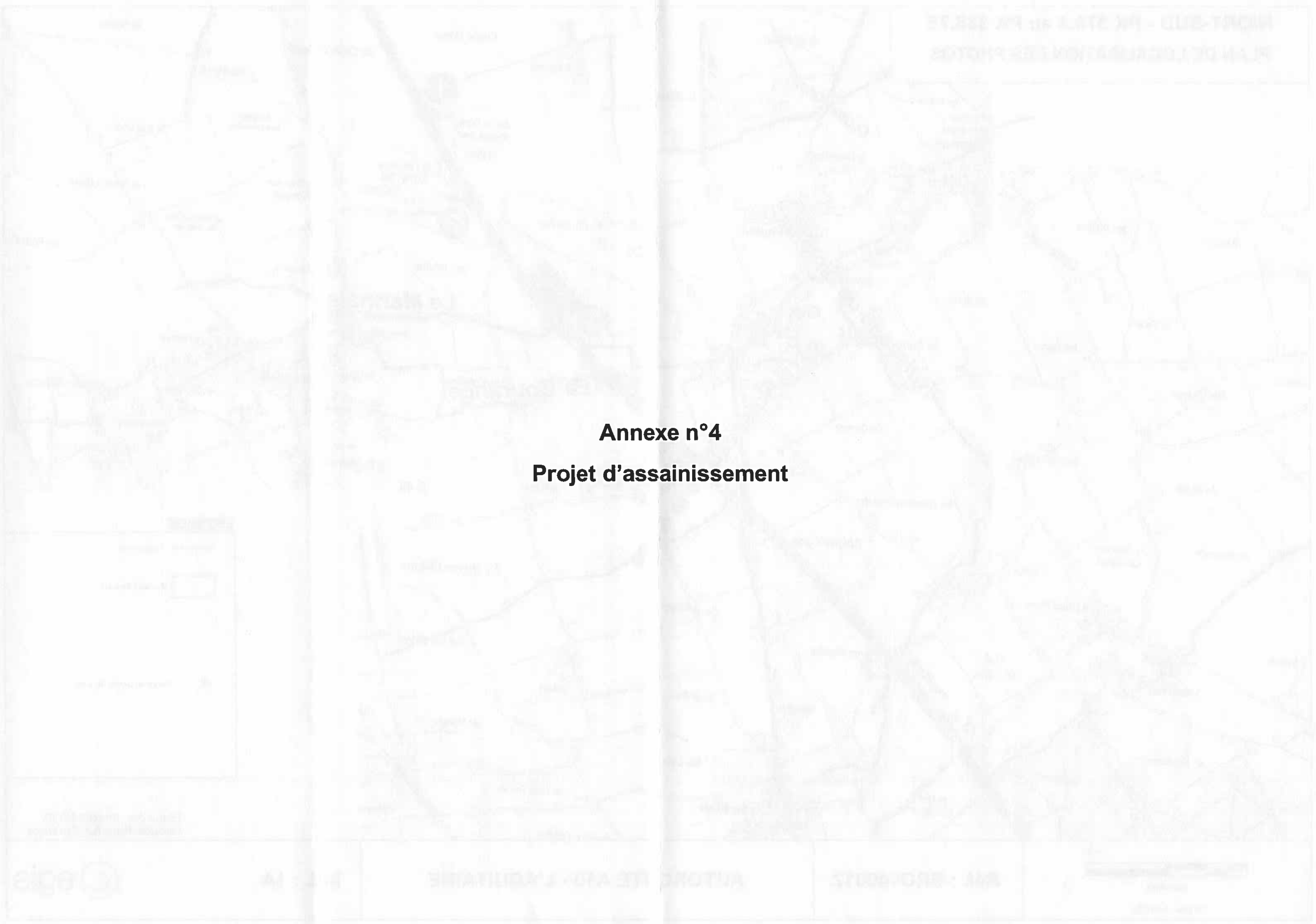


5 - Site d'implantation du bassin BM1-3841 à proximité du ruisseau de la Noue



6 - Site d'implantation du bassin BM1-3855 à proximité du ruisseau de Limaille

Annexe n°4
Projet d'assainissement



**PLAN DE RELANCE
AUTOROUTIER
Protection des milieux
aquatiques
Autoroute A10 – Niort-Sud**

A.4.2.1 – Vues en plan au 1/1000e

GENERAL

-  Emprises techniques données à titre indicatif.
-  Dispositif à créer
-  Dispositif existant à réhabiliter (étanchéité)
-  Dispositif existant conservé
-  Dispositif à créer pour eaux du BVN
-  Sens d'écoulement
-  Point haut
-  Ouvrage de raccordement
-  Point bas

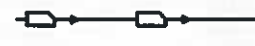
ASSAINISSEMENT TERRASSEMENT

-  Fossé bétonné
-  Fossé trapézoïdal
-  Fossé avec enrochements
-  Collecteurs
-  Tête de collecteur

DESCENTE D'EAU

-  Descente d' eau petit débit
-  Descente d' eau grand débit

ASSAINISSEMENT DE LA PLATE FORME

-  Cunette engazonnée
-  Cunette imperméable
-  Caniveau à fente
-  Corniche Caniveau
-  Caniveau ouvert
-  Bourrelet
-  By-pass
-  Regard siphonide
-  Surverse

BASSINS

DISPOSITIFS DE SECURITE

-  GBA
-  Raccordement GS / GBA ou DE2 / GBA
-  GS abaissé
-  GS avec supports fragiles
-  GS existante
-  GS déportée
-  DE2
-  Zone de protection de 15 m :
pas d'obstacle - pente $\leq 25\%$

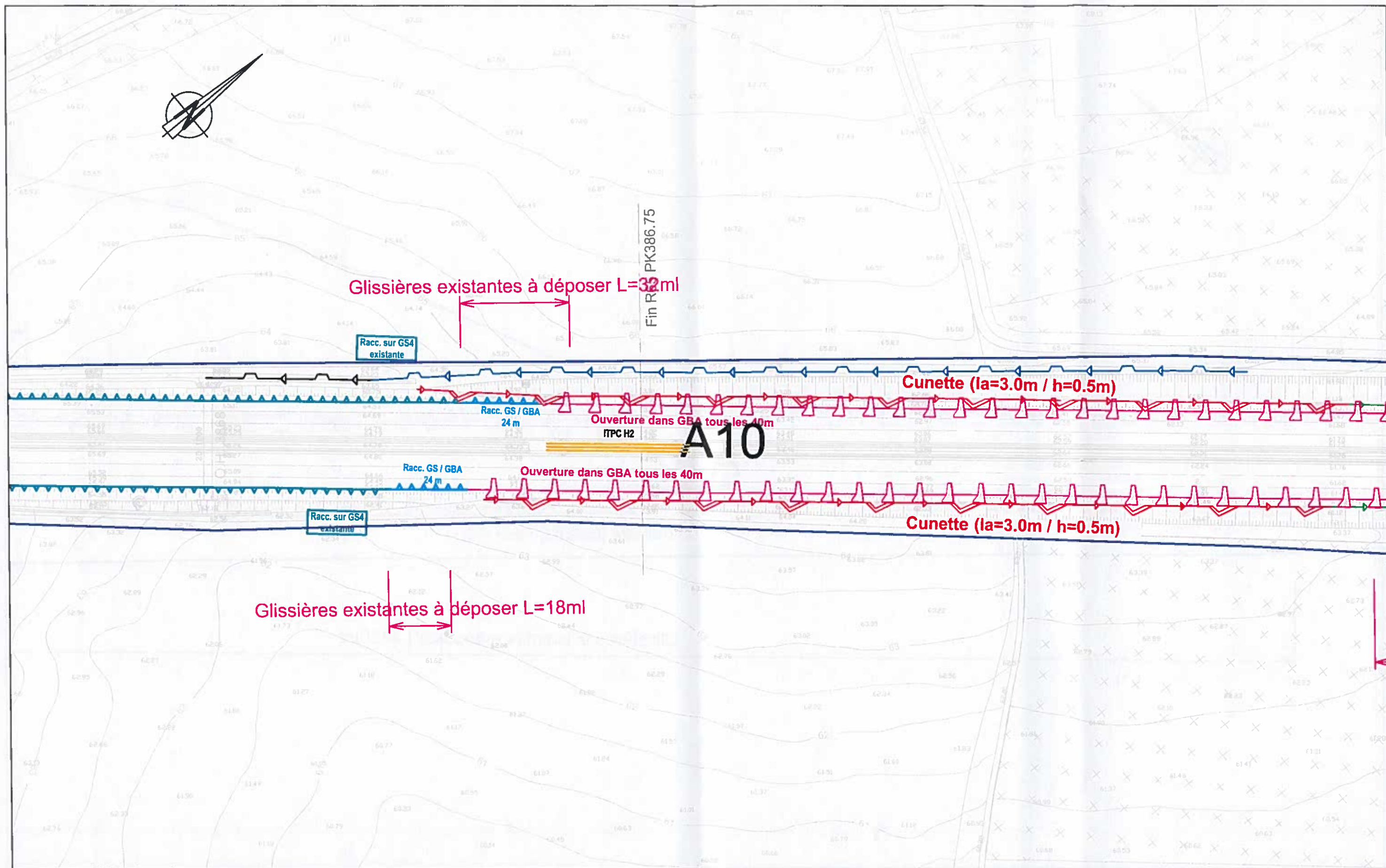
INDICE	DATE	Émis par	Vérifié par	Validé par	NATURE DE LA MODIFICATION
1	27/09/2016	P. JA	P. JA	B. GL	CREATION DU DOCUMENT



A10 mise à niveau de l'assainissement
entre le PK 378.4 au PK 386.75

Legende

AFFAIRE
RAS150033
DCE
NIORT SUD

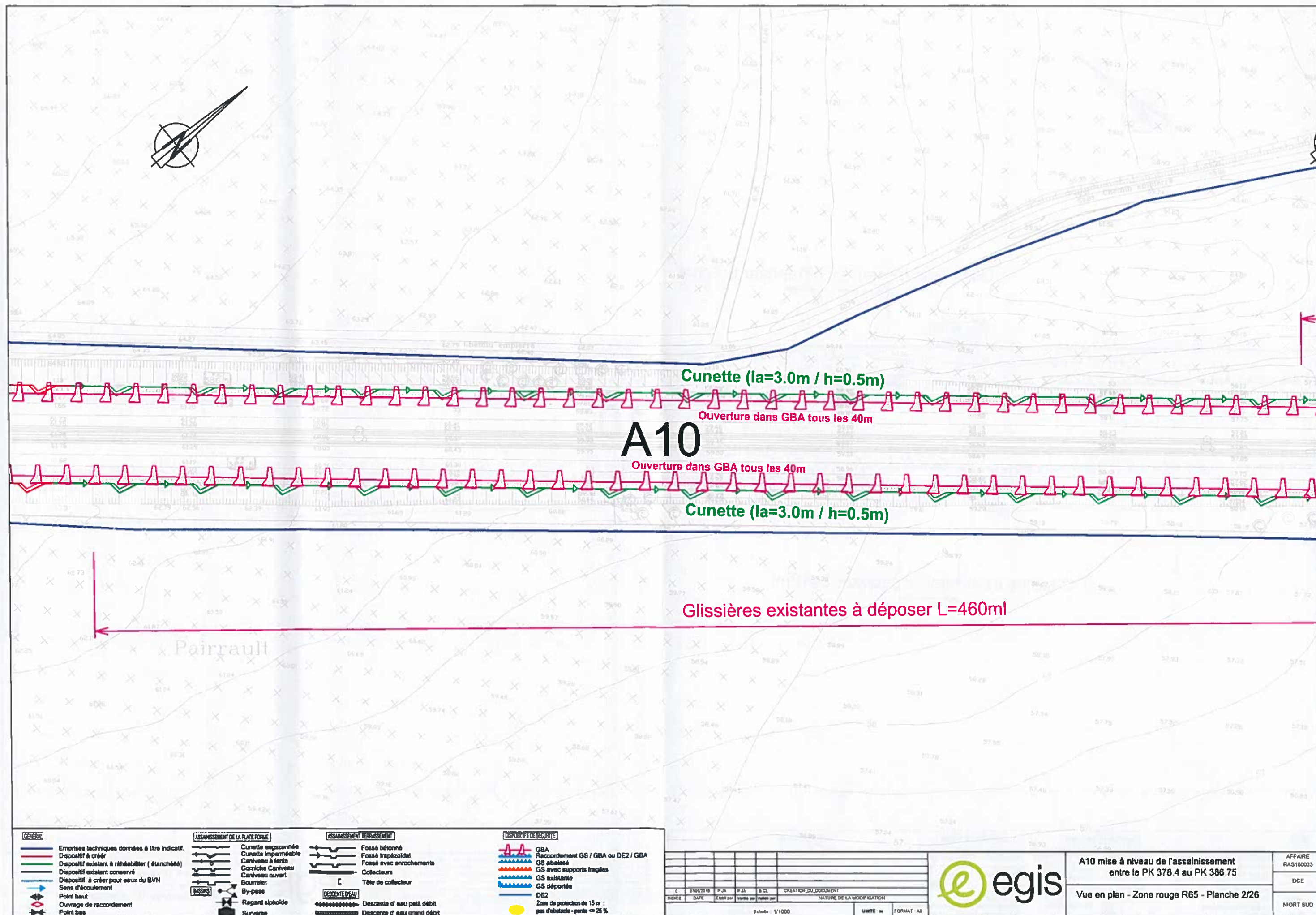


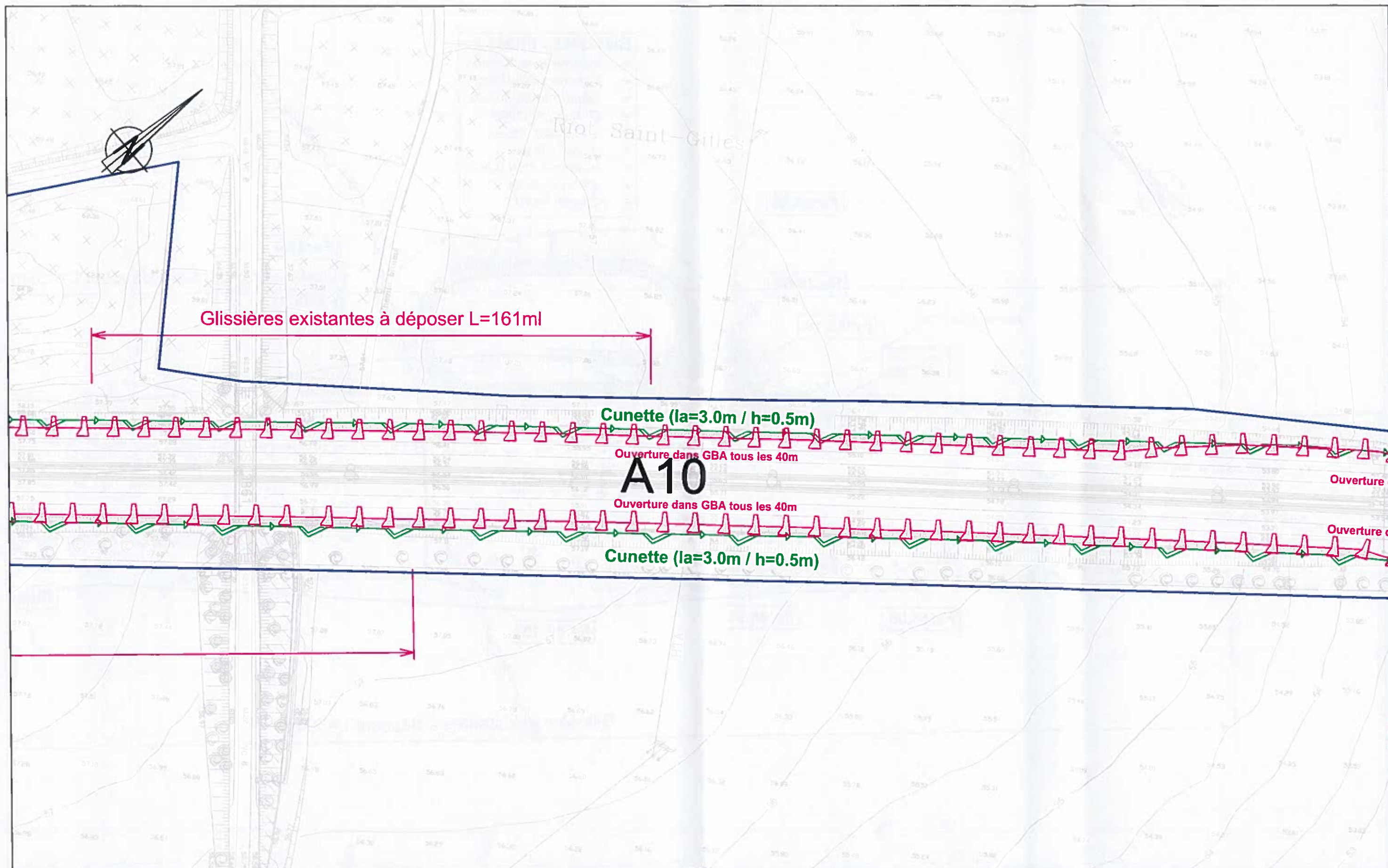
GENERAL	ASSAINISSEMENT DE LA PLATE FORME	ASSAINISSEMENT TERRASSEMENT	DISPOSITIFS DE SECURITE
- Emprises techniques données à titre indicatif - Dispositif à créer - Dispositif existant à réhabiliter (étanchéité) - Dispositif existant conservé - Dispositif à créer pour eaux du BVN - Sens d'écoulement - Point haut - Ouvrage de raccordement - Point bas	- Cunette engazonnée - Cunette imperméable - Caniveau à fente - Caniveau ouvert - Bournelet - By-pass - Regard siphonoïde - Surverse	- Fossé bétonné - Fossé trapézoïdal - Fossé avec enrochements - Collecteurs - Tête de collecteur - DESCENTE D'EAU - Descente d'eau petit débit - Descente d'eau grand débit	- GBA - Raccordement GS / GBA ou DE2 / GBA - GS abaisssé - GS avec supports fragiles - GS existante - GS déportée - DE2 - Zone de protection de 15 m : pas d'obstacle - pente <= 25 %

PROJET	DATE	Établi par	Vérifié par	Validé par	CREATION DU DOCUMENT	NATURE DE LA MODIFICATION
0	27/09/2018	P. JA	P. JA	B. CL		
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						
69						
70						
71						
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82						
83						
84						
85						
86						
87						
88						
89						
90						
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99						
100						



A10 mise à niveau de l'assainissement entre le PK 378.4 au PK 386.75		AFFAIRE RAS150033
Vue en plan - Zone rouge R65 - Planche 1/26		DCE
		NIORT SUD



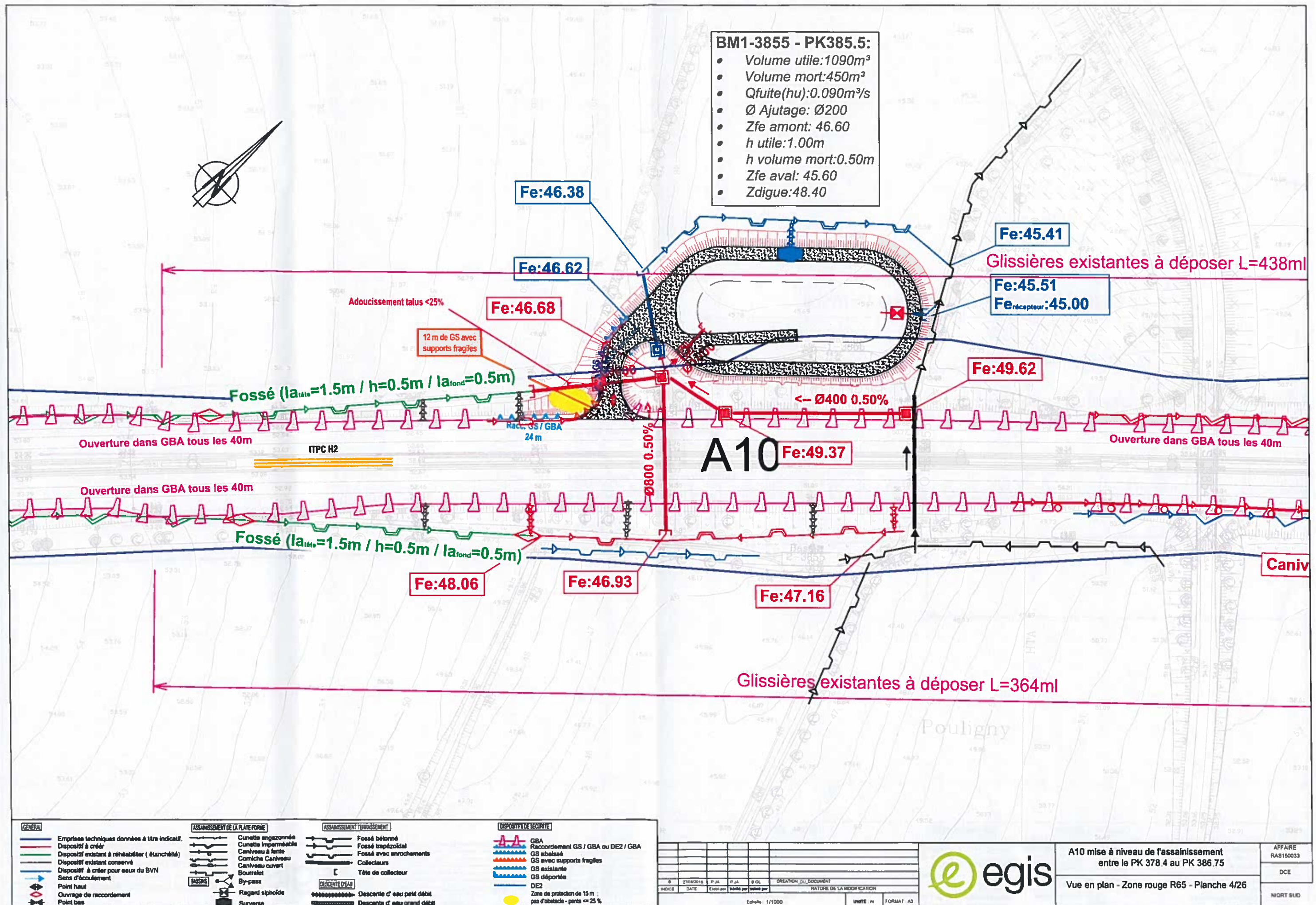


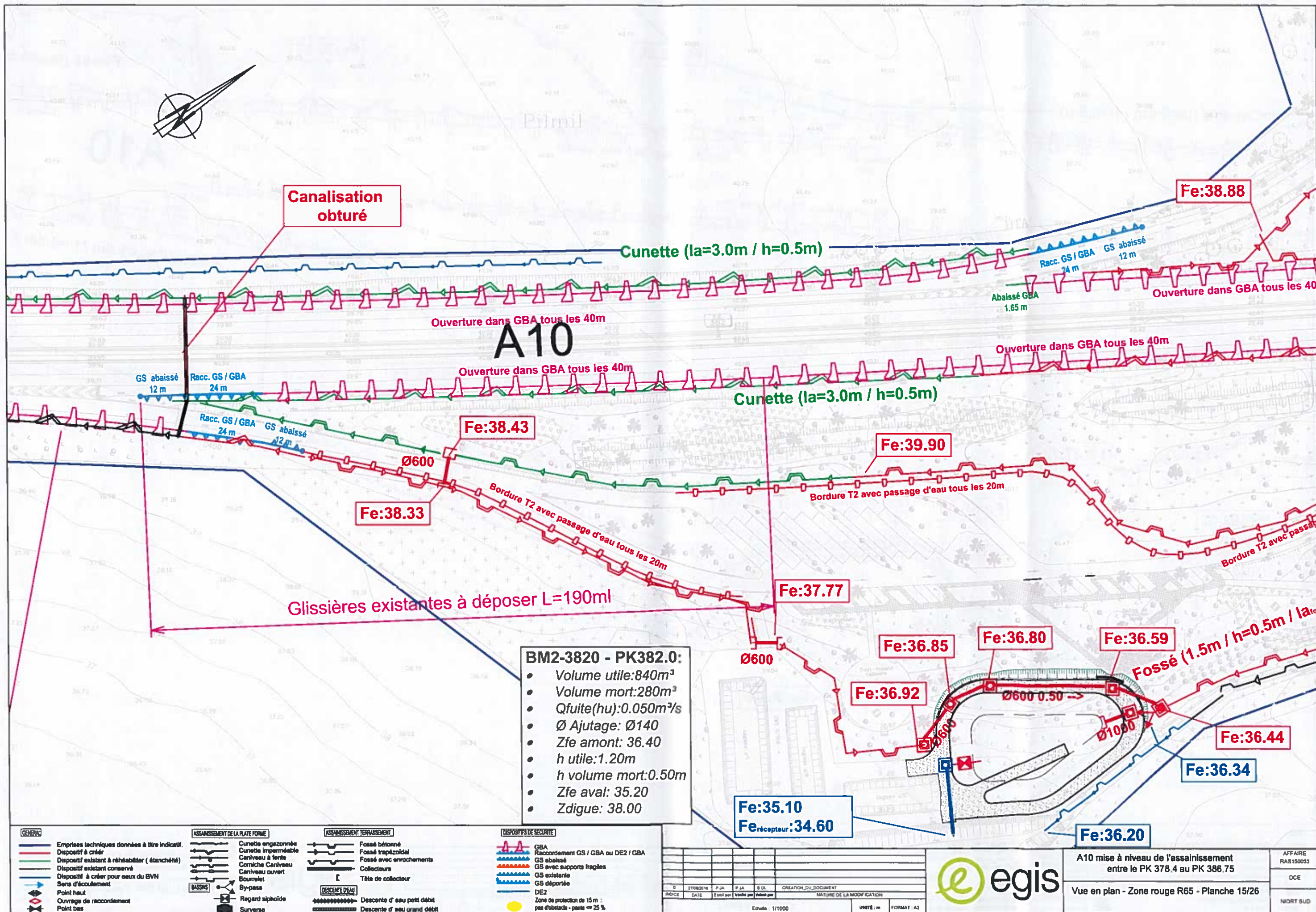
GENERAL	ASSAINISSEMENT DE LA PLATE FORME	ASSAINISSEMENT TERRASSEMENT	DISPOSITIFS DE SECURITE
- Emprises techniques données à titre indicatif. - Dispositif à créer - Dispositif existant à réhabiliter (étanchéité) - Dispositif existant conservé - Dispositif à créer pour eaux du BVN - Sens d'écoulement - Point haut - Ouvrage de raccordement - Point bas	- Cunette engazonnée - Cunette imperméable - Caniveau à fente - Caniveau ouvert - Bournelet - By-pass - Regard siphonisé - Surverse	- Fossé bétonné - Fossé trapézoïdal - Fossé avec enrochements - Collecteurs - Tête de collecteur - Descente d'eau petit débit - Descente d'eau grand débit	- GBA - Raccordement GS / GBA ou DE2 / GBA - GS abaissé - GS avec supports fragiles - GS existante - GS déportée - DE2 - Zone de protection de 15 m : pas d'obstacle - pente <= 25 %

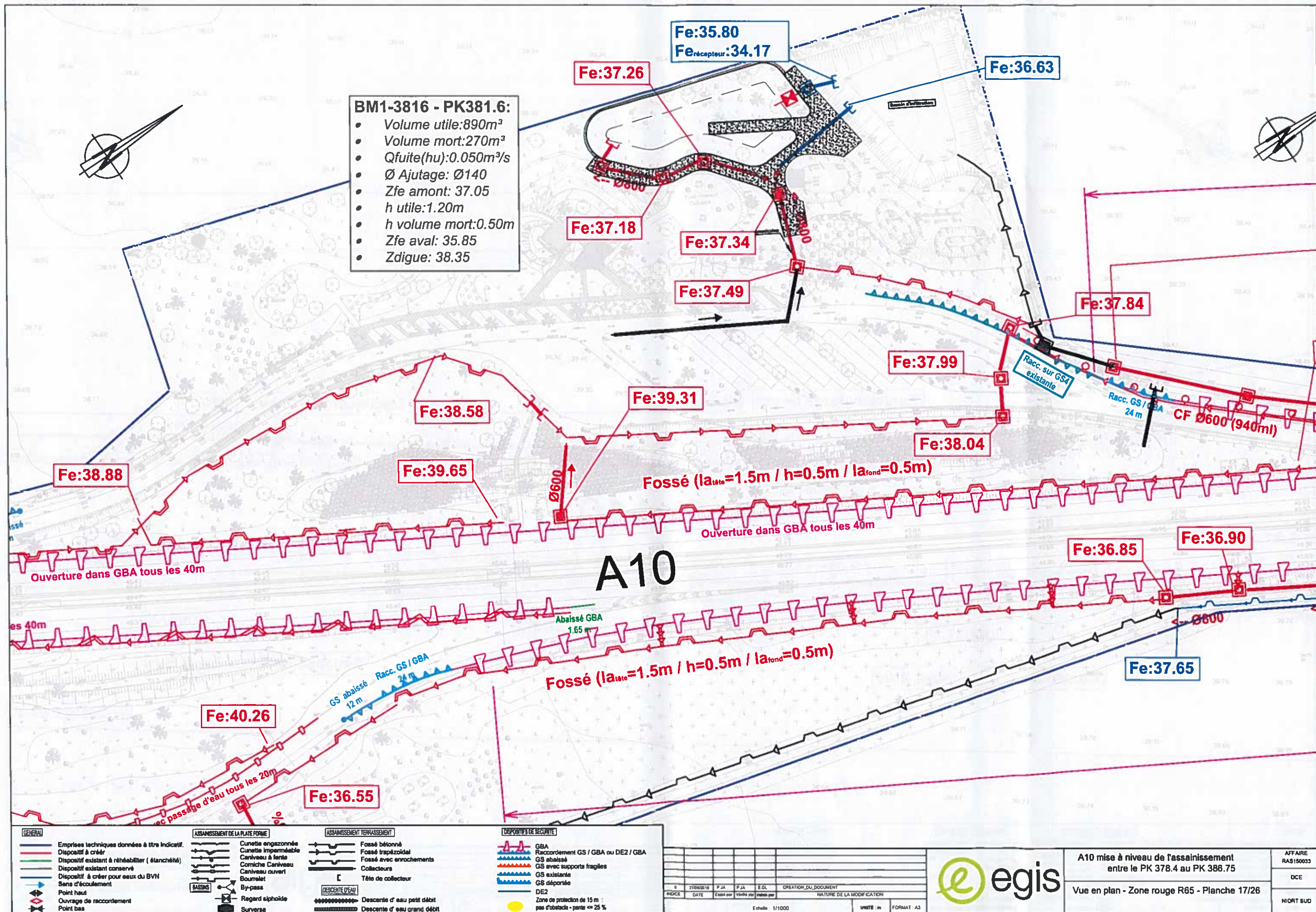
PROJET	DATE	ÉLÉMENTS	VERIFIÉ PAR	VALIDÉ PAR	CRÉATION DU DOCUMENT	NATURE DE LA MODIFICATION
0	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
1	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
2	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
3	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
4	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
5	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
6	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
7	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
8	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
9	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
10	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
11	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
12	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
13	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
14	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
15	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
16	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
17	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
18	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
19	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
20	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
21	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
22	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
23	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
24	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
25	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
26	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
27	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
28	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
29	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
30	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
31	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
32	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
33	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
34	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
35	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
36	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
37	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
38	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
39	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
40	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
41	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
42	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
43	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
44	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
45	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
46	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
47	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
48	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
49	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
50	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
51	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
52	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
53	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
54	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
55	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
56	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
57	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
58	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
59	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
60	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
61	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
62	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
63	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
64	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
65	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
66	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
67	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
68	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
69	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
70	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
71	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
72	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
73	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
74	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
75	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
76	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
77	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
78	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
79	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
80	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
81	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
82	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
83	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
84	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
85	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
86	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
87	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
88	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
89	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
90	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
91	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
92	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
93	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
94	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
95	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
96	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
97	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
98	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
99	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	
100	27/08/2016	PJA	PJA	B OL	CRÉATION DU DOCUMENT	

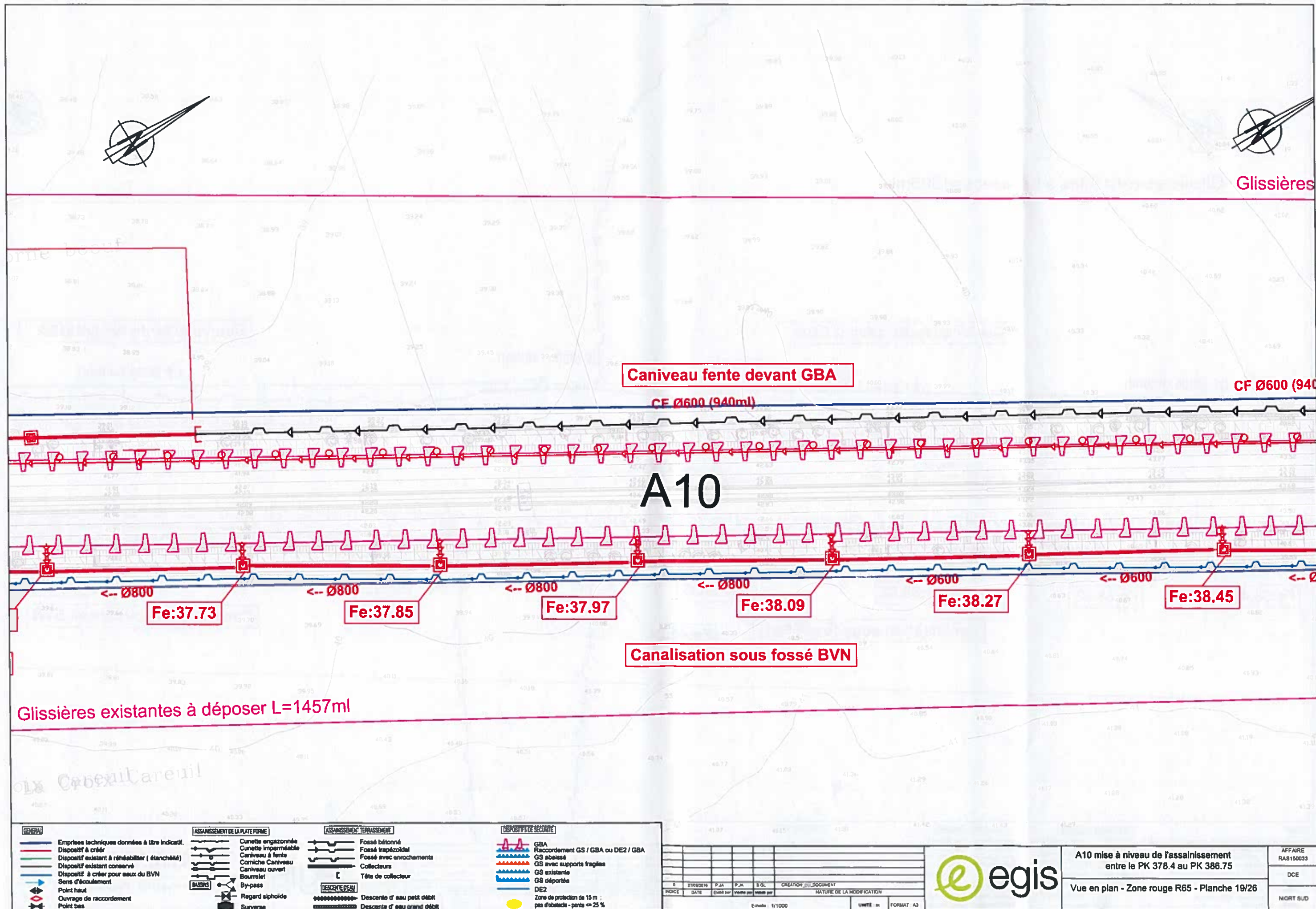


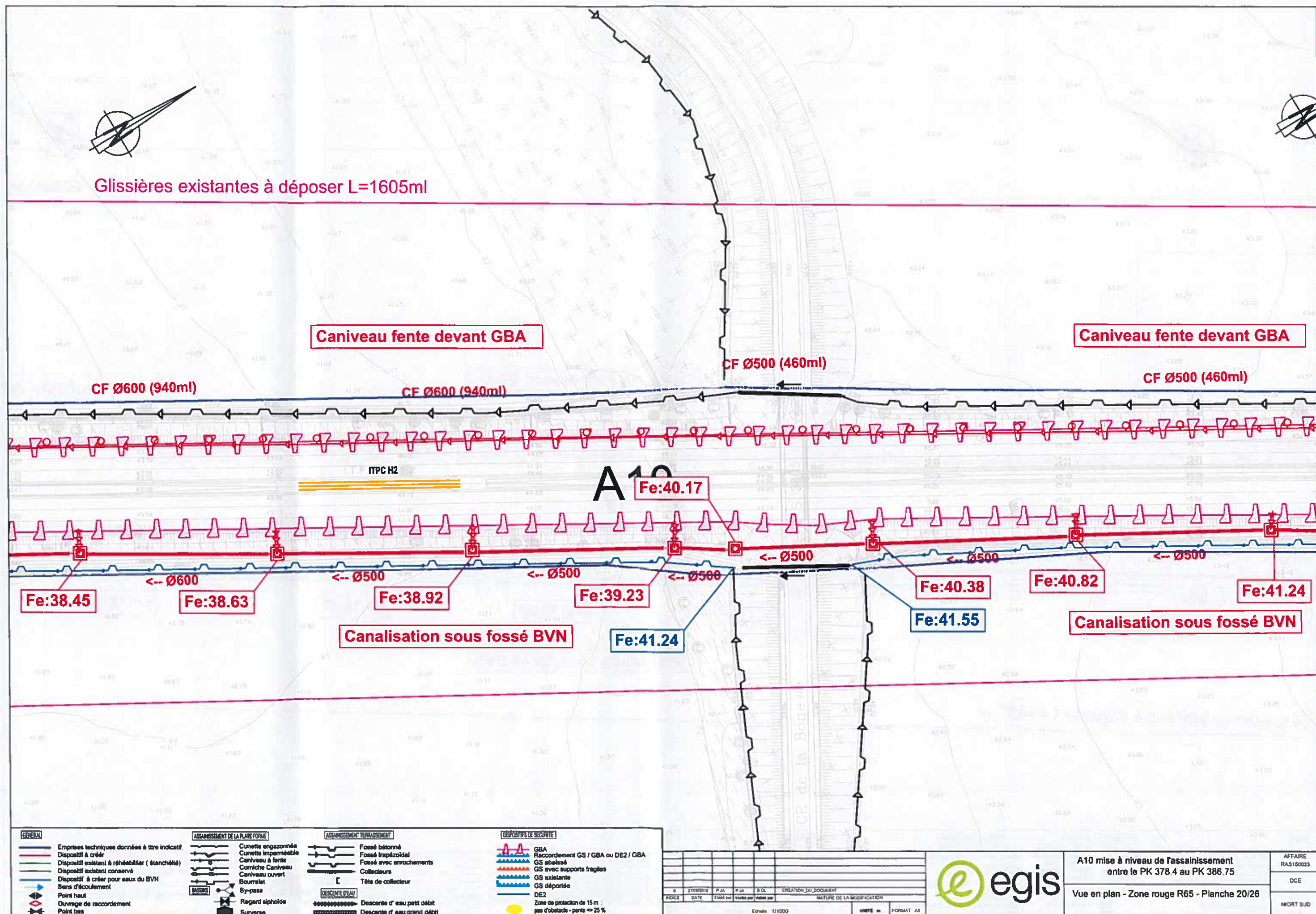
A10 mise à niveau de l'assainissement entre le PK 378.4 au PK 386.75		AFFAIRE RAS150033
Vue en plan - Zone rouge R65 - Planche 3/26		DCE
		REPORT SUD

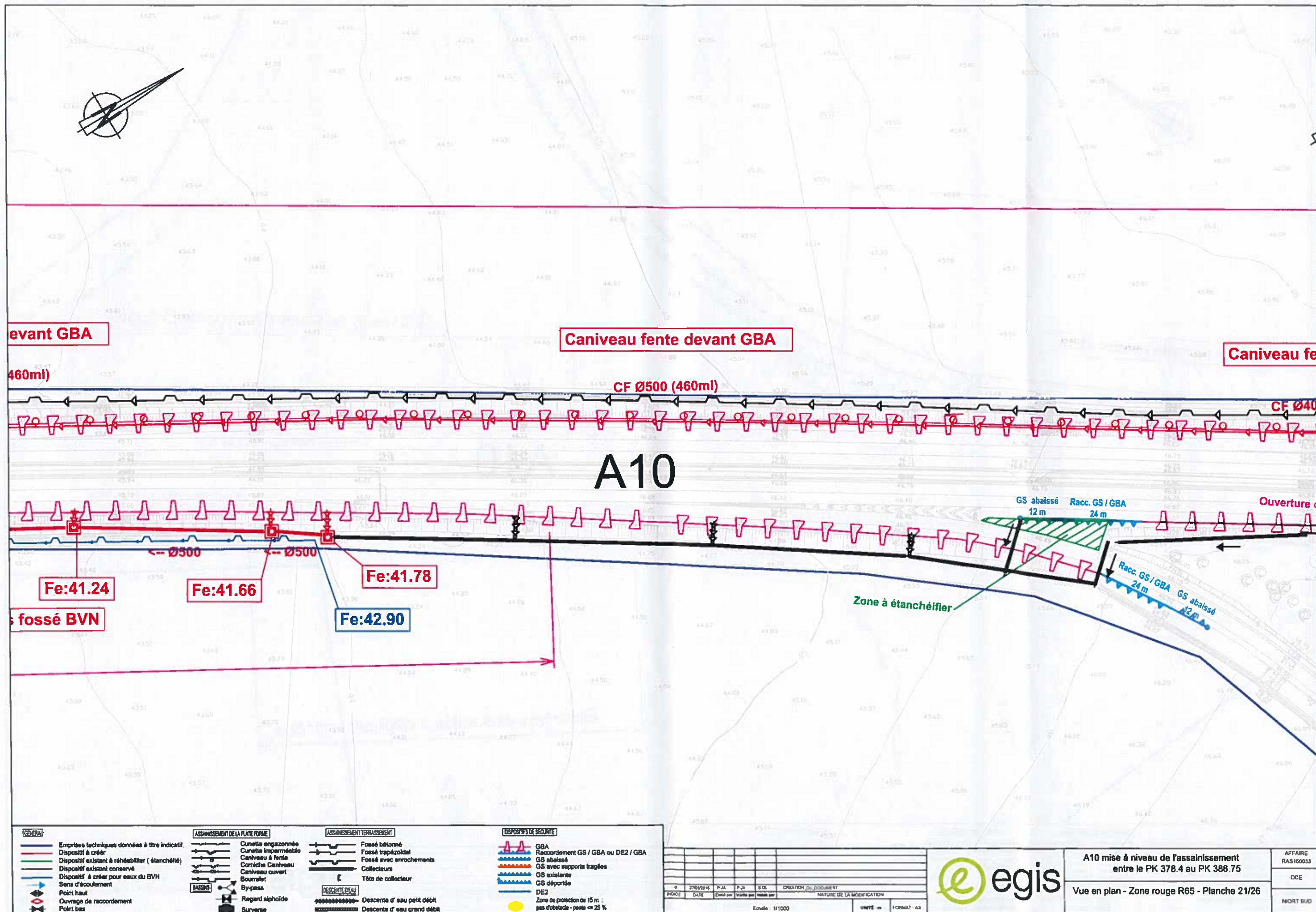


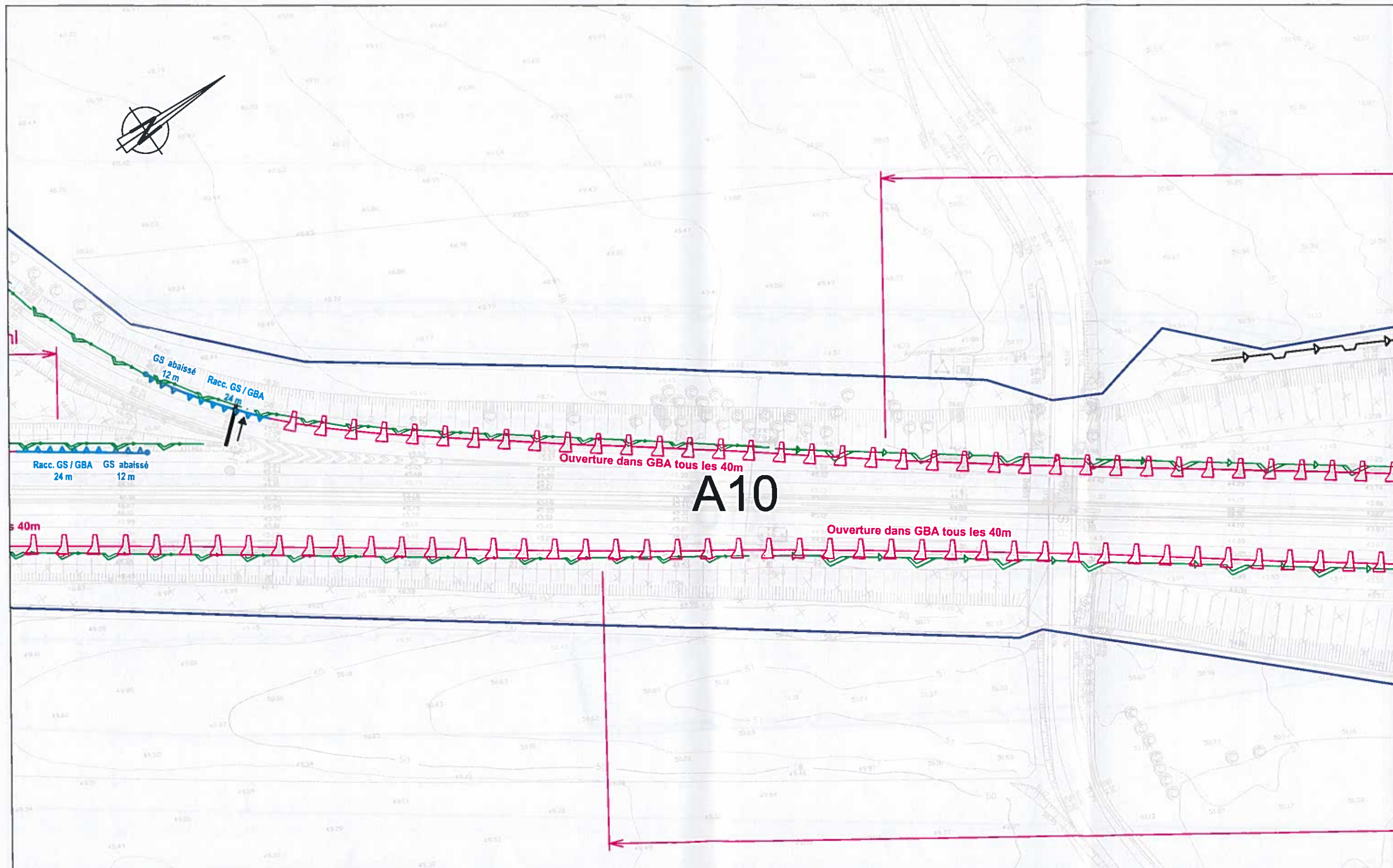












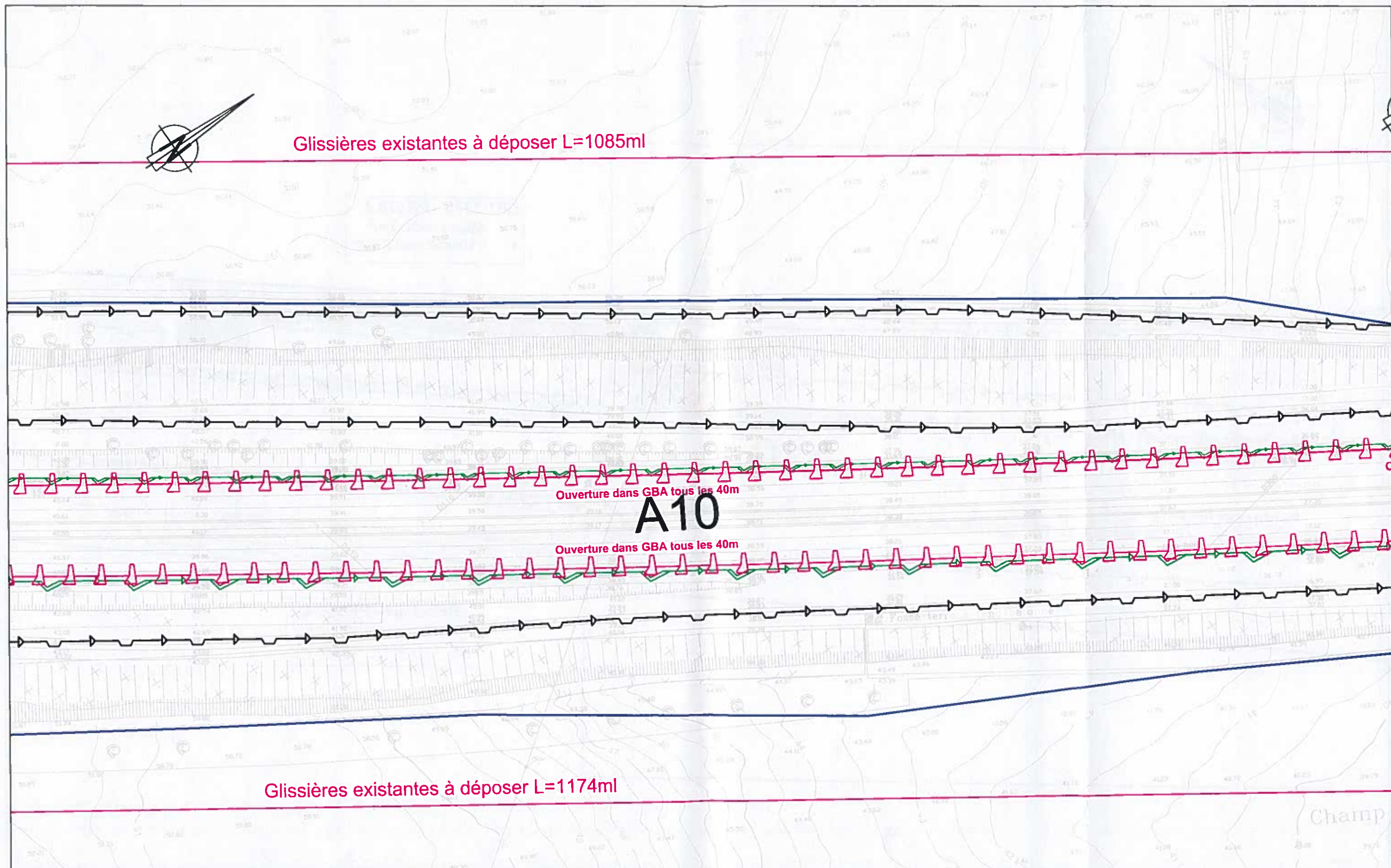
A10

GENERAL	ASSAINISSEMENT DE LA PLATE FORME	ASSAINISSEMENT TERRASSEMENT	DISPOSITIFS DE SECURITE
- Emprises techniques données à titre indicatif. - Dispositif à créer - Dispositif existant à réhabiliter (étanchéité) - Dispositif existant conservé - Dispositif à créer pour eaux du BVN - Sens d'écoulement - Point haut - Ouvrage de raccordement - Point bas	- Cunette engazonnée - Cunette imperméable - Caniveau à fente - Caniveau Caniveau - Caniveau ouvert - Boulevard - By-pass - Regard alphoide - Surverse	- Fossé bétonné - Fossé trapézoïdal - Fossé avec enrochements - Collecteurs - Tête de collecteur - DESCENTE D'EAU - Descente d'eau petit débit - Descente d'eau grand débit	- GBA - Raccordement GS / GBA ou DEZ / GBA - GS abaissé - GS avec supports fragiles - GS existante - GS déportée - DEZ - Zone de protection de 15 m : pas d'obstacle - pente <= 25 %

INDICE	DATE	P.J.A.	P.J.A.	B.O.L.	CREATION DU DOCUMENT	MATIERE DE LA MODIFICATION
0	27/06/2018	P.J.A.	P.J.A.	B.O.L.	CREATION DU DOCUMENT	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						
69						
70						
71						
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82						
83						
84						
85						
86						
87						
88						
89						
90						
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99						
100						



A10 mise à niveau de l'assainissement entre le PK 378.4 au PK 386.75		AFFAIRE RAS160033
Vue en plan - Zone rouge R65 - Planche 23/26		DCE
		NOTES



GENERAL		ASSAINISSEMENT DE LA PLATE FORME		ASSAINISSEMENT TERRASSEMENT		DISPOSITIFS DE SECURITE	
Emprise technique données à titre indicatif	Dispositif à créer	Cunette engazonnée	Cunette imperméable	Fossé bétonné	Fossé trapézoïdal	GBA	Raccordement GS / GBA ou DE2 / GBA
Dispositif existant à réhabiliter (étanchéité)	Dispositif existant conservé	Caniveau à fente	Caniveau Caniveau ouvert	Fossé avec enrochements	Collecteurs	GS abaisé	GS avec supports fragiles
Dispositif à créer pour eaux du BVN	Sens d'écoulement	Bourrelet	By-pass	Tête de collecteur	DE2	GS existante	GS déportée
Point haut	Ouvrage de raccordement	Regard siphonoïde	Surverse	Descente d'eau petit débit	Descente d'eau grand débit	Zone de protection de 15 m : pas d'obstacle - pente <= 25 %	
Point bas							

CHOIX	DATE	Émis par	Vérifié par	Validé par	CRÉATION DU DOCUMENT	NATURE DE LA MODIFICATION
1	27/05/2016	PJA	PJA	BGL		

Echelle : 1/1000

UNITE : m

FORMAT : A3

egis

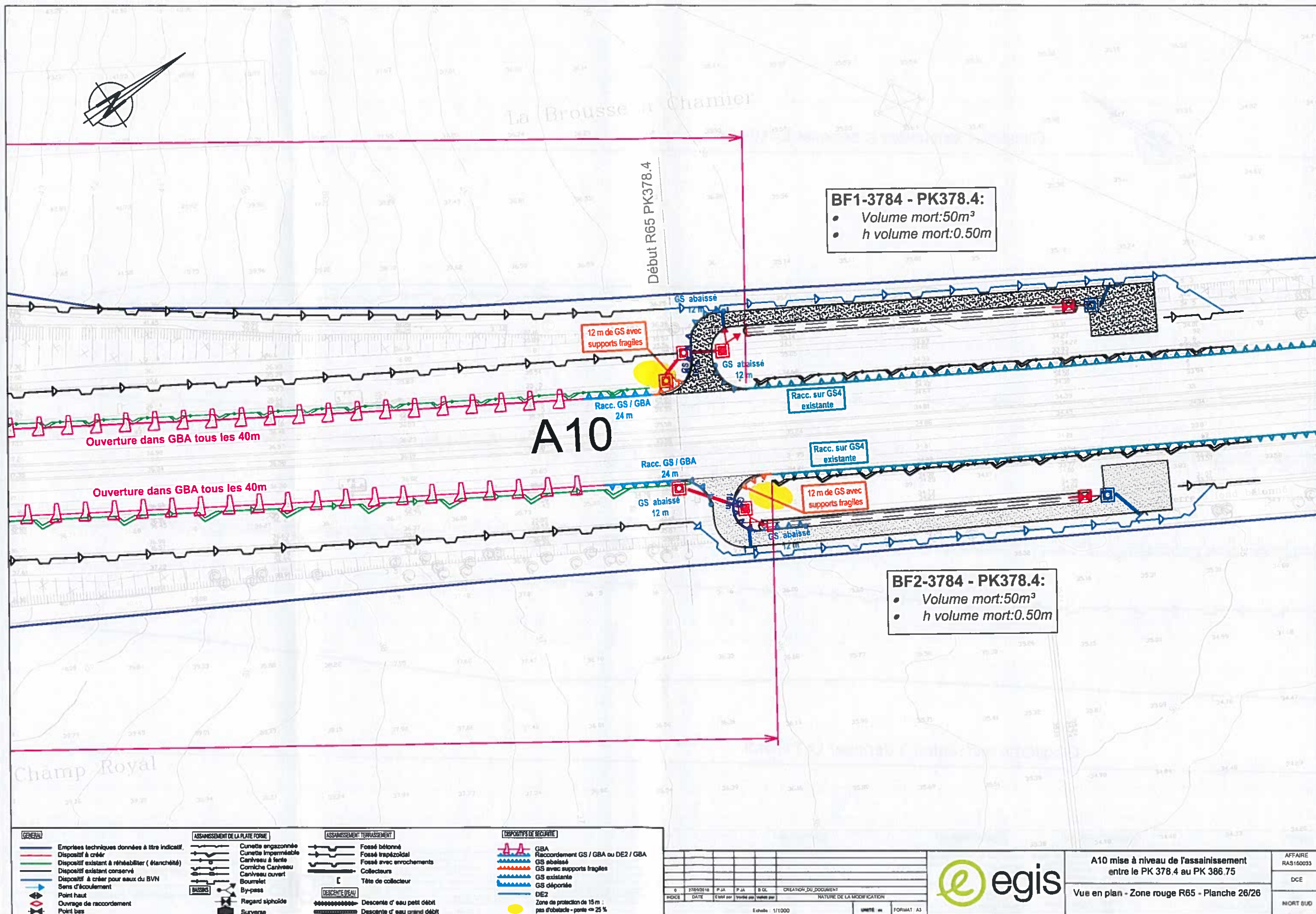
A10 mise à niveau de l'assainissement entre le PK 378.4 au PK 386.75

Vue en plan - Zone rouge R65 - Planche 25/26

AFFAIRE RAS150033

DCE

NOTES



GENERAL		ASSAINISSEMENT DE LA PLATE FORME		ASSAINISSEMENT TERRASSEMENT		DISPOSITIFS DE SECURITE	
—	Emprises techniques données à titre indicatif.	—	Cunette engazonnée	—	Fossé bétonné	—	GBA
—	Dispositif à créer	—	Cunette imperméable	—	Fossé trapézoïdal	—	Raccordement GS / GBA ou DE2 / GBA
—	Dispositif existant à réhabiliter (étanchéité)	—	Caniveau à fente	—	Fossé avec enrochements	—	GS abaissé
—	Dispositif existant conservé	—	Caniveau ouvert	—	Collecteurs	—	GS avec supports fragiles
—	Dispositif à créer pour eaux du BVN	—	Bournelet	—	Tête de collecteur	—	GS existante
—	Sens d'écoulement	—	By-pass	—	DESCENTE D'EAU	—	GS déportée
—	Point haut	—	Regard siphonoïde	—	—	—	DE2
—	Ouvrage de raccordement	—	Surverse	—	—	—	Zone de protection de 15 m : pas d'obstacle - pente <= 25 %
—	Point bas	—	—	—	—	—	—

INDICE	DATE	Établi par	Vérifié par	Validé par	NATURE DE LA MODIFICATION
0	27/09/2018	PJA	PJA	B GL	CREATION DU DOCUMENT

Echelle : 1/1000

UNITÉ : m

FORMAT : A3

A10 mise à niveau de l'assainissement entre le PK 378.4 au PK 386.75

Vue en plan - Zone rouge R65 - Planche 26/26

AFFAIRE RAS160033

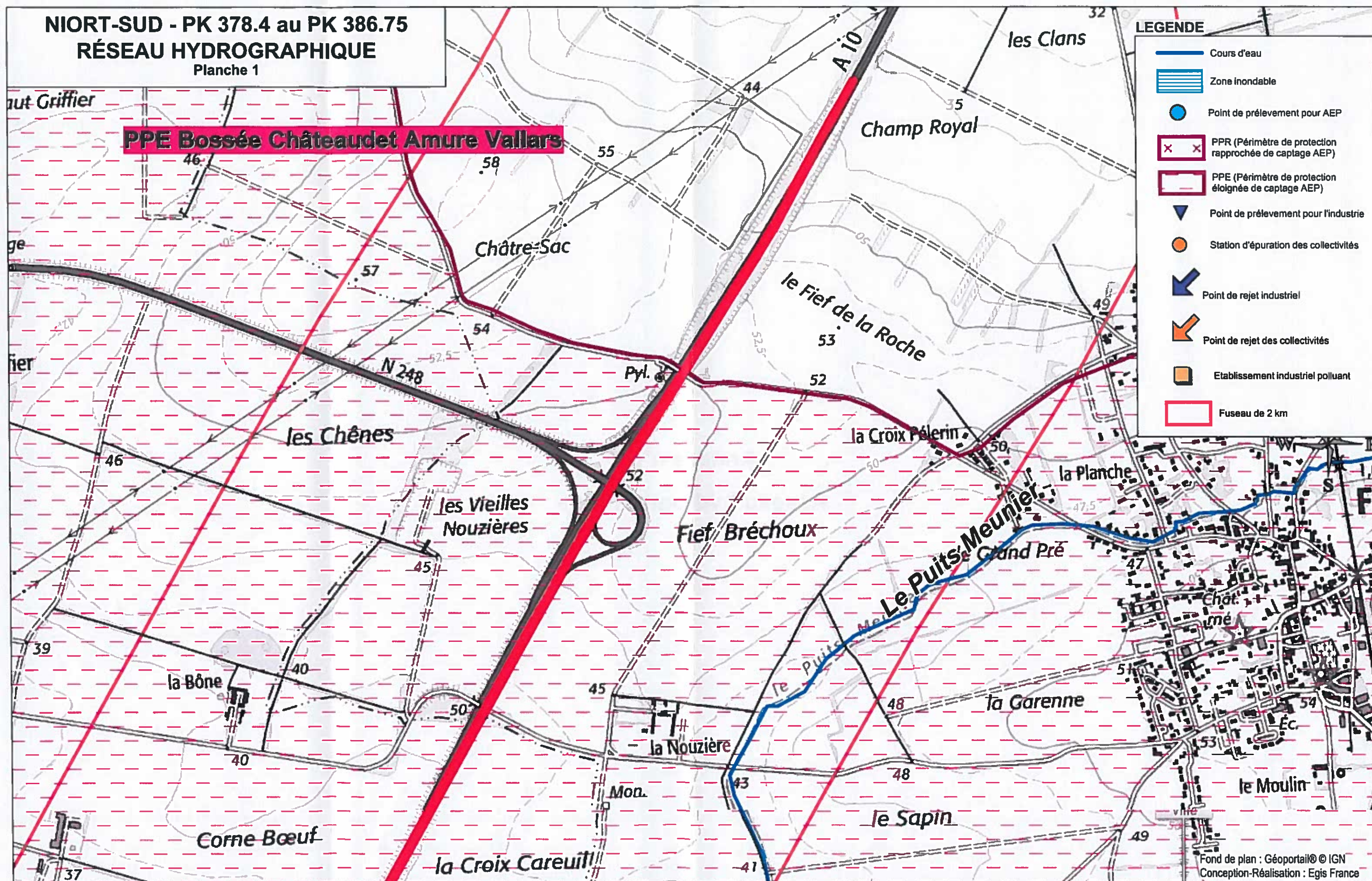
DCE

NOT SUD

Annexe n°6
Réseau hydrographique

NIORT-SUD - PK 378.4 au PK 386.75
RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE
Planche 1

PPE Bossée Châteaudet Amure Vallars



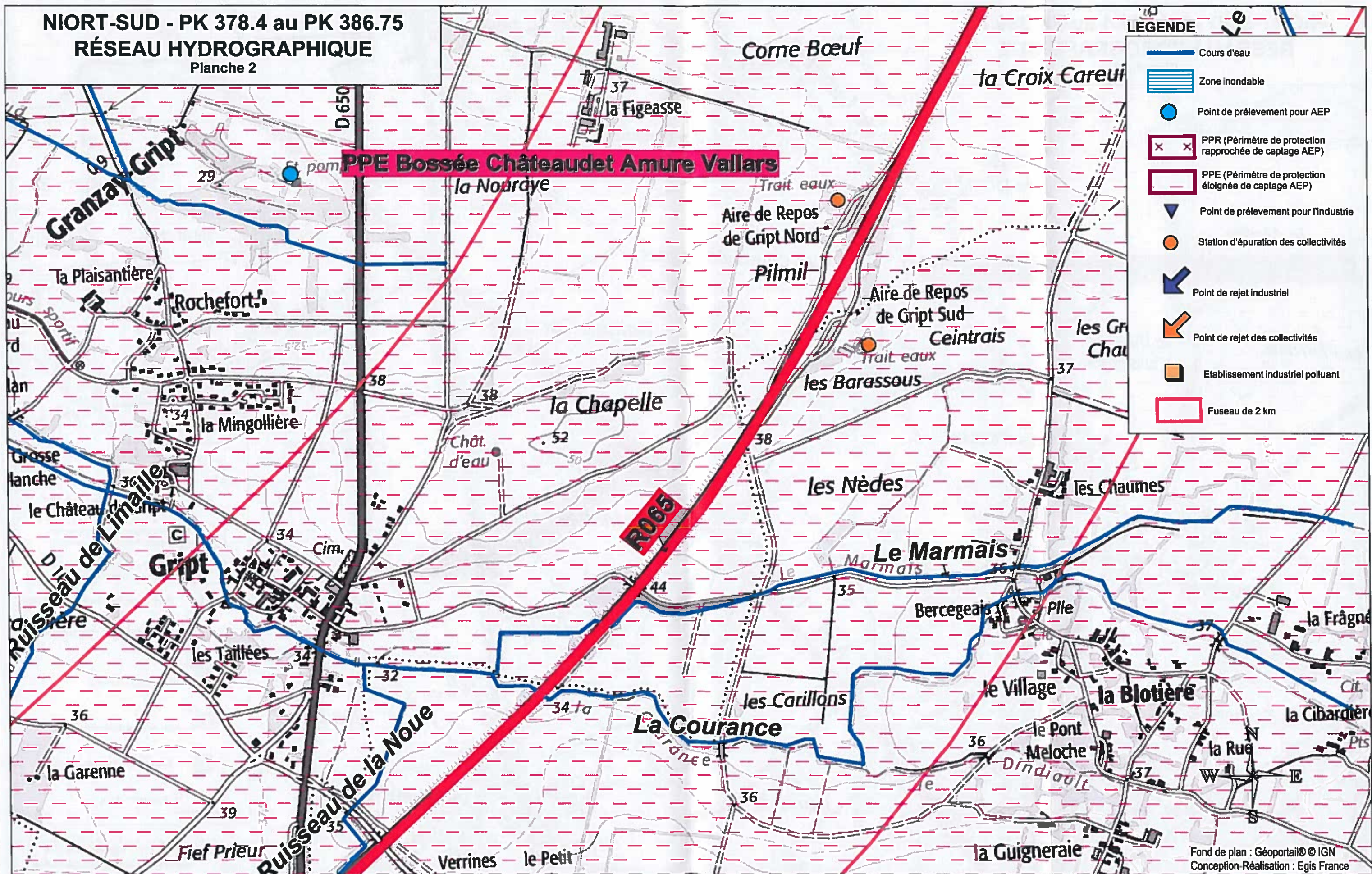
Réf. : SRO140012

AUTOROUTE A10 - L'AQUITAINE

Ind. : 1A



NIORT-SUD - PK 378.4 au PK 386.75
RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE
Planche 2



0 0.5
kilomètres
Échelle : 1:10 000

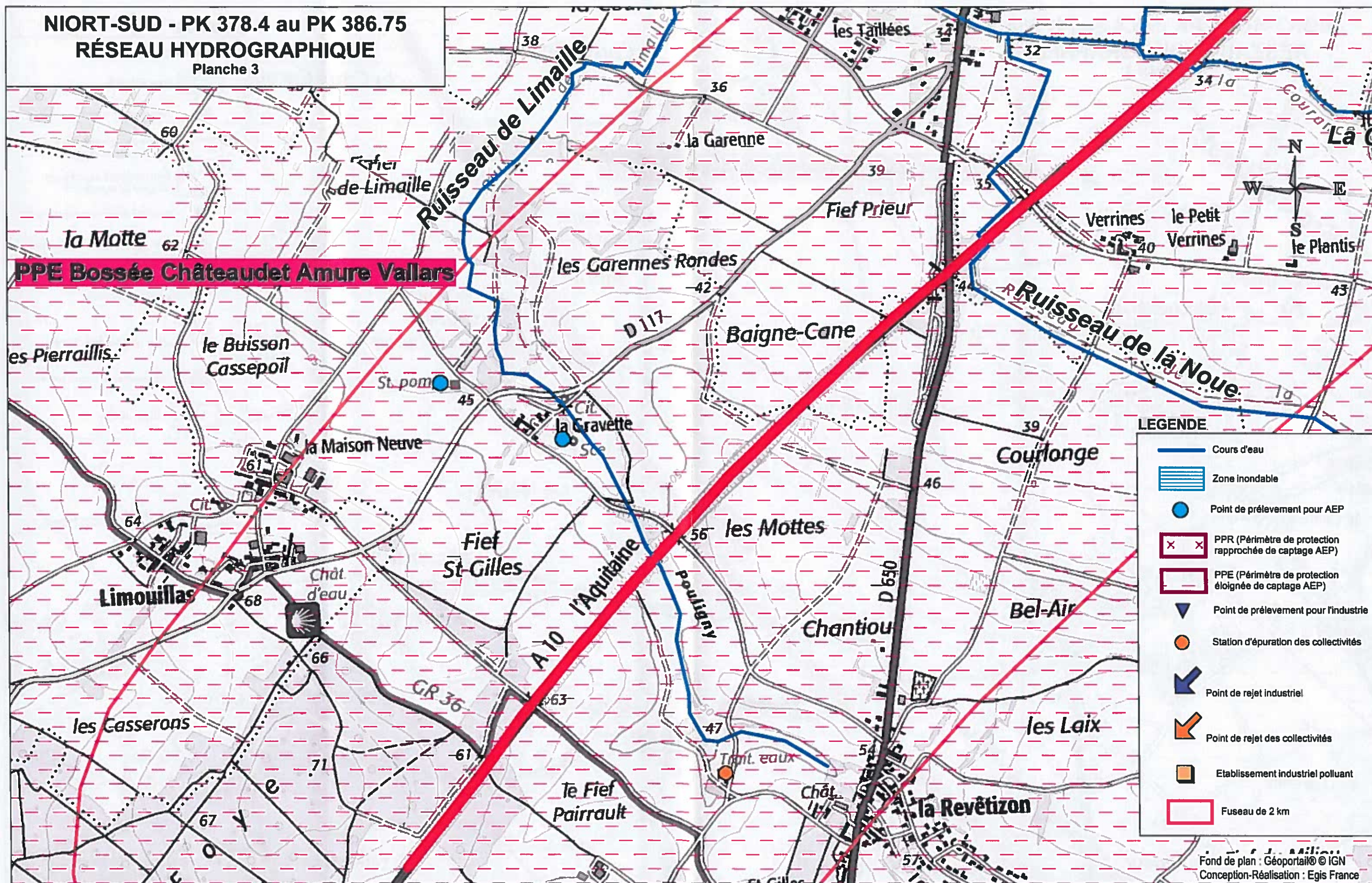
Réf. : SRO140012

AUTOROUTE A10 - L'AQUITAINE

Ind. : 1A

egis

NIORT-SUD - PK 378.4 au PK 386.75
RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE
Planche 3



0 0,5
kilomètres
Échelle : 1:10 000

Réf. : SRO140012

AUTOROUTE A10 - L'AQUITAINE

Ind. : 1A

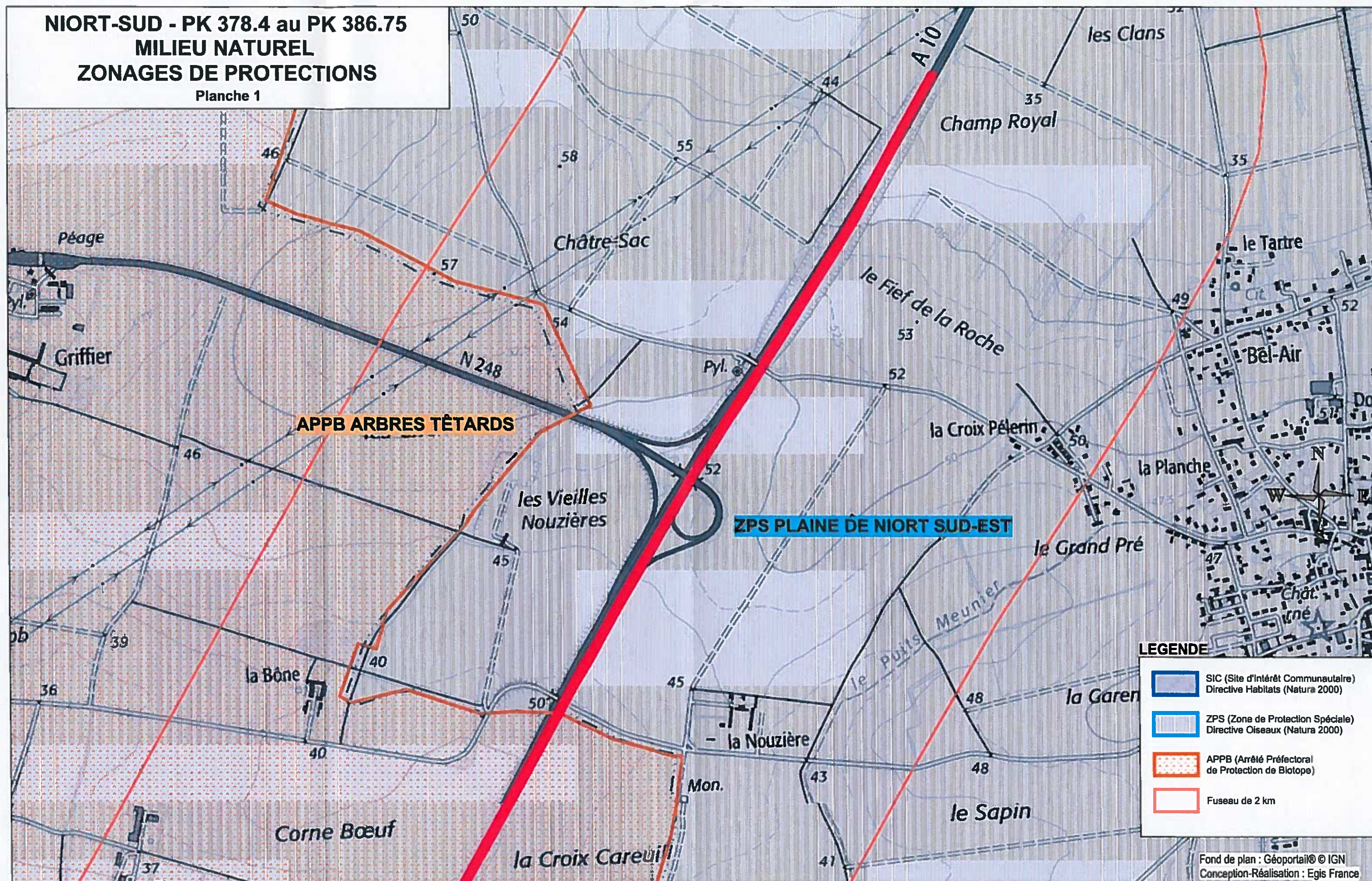
Annexe n°7
Milieu naturel
Zonages de protection et d'inventaires

NIORT-SUD - PK 378.4 au PK 386.75

MILIEU NATUREL

ZONAGES DE PROTECTIONS

Planche 1



LEGENDE

- SIC (Site d'Intérêt Communautaire) Directive Habitats (Natura 2000)
- ZPS (Zone de Protection Spéciale) Directive Oiseaux (Natura 2000)
- APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope)
- Fuseau de 2 km

Fond de plan : Géoportail® © IGN
Conception-Réalisation : Egis France

0 0,5
kilomètres
Échelle : 1:10 000

Réf. : SRO140012

AUTOROUTE A10 - L'AQUITAINE

Ind. : 1A



Planche 2



Fuseau de 2 km

Fond de plan : Géoportail® © IGN
Conception-Réalisation : Egis France

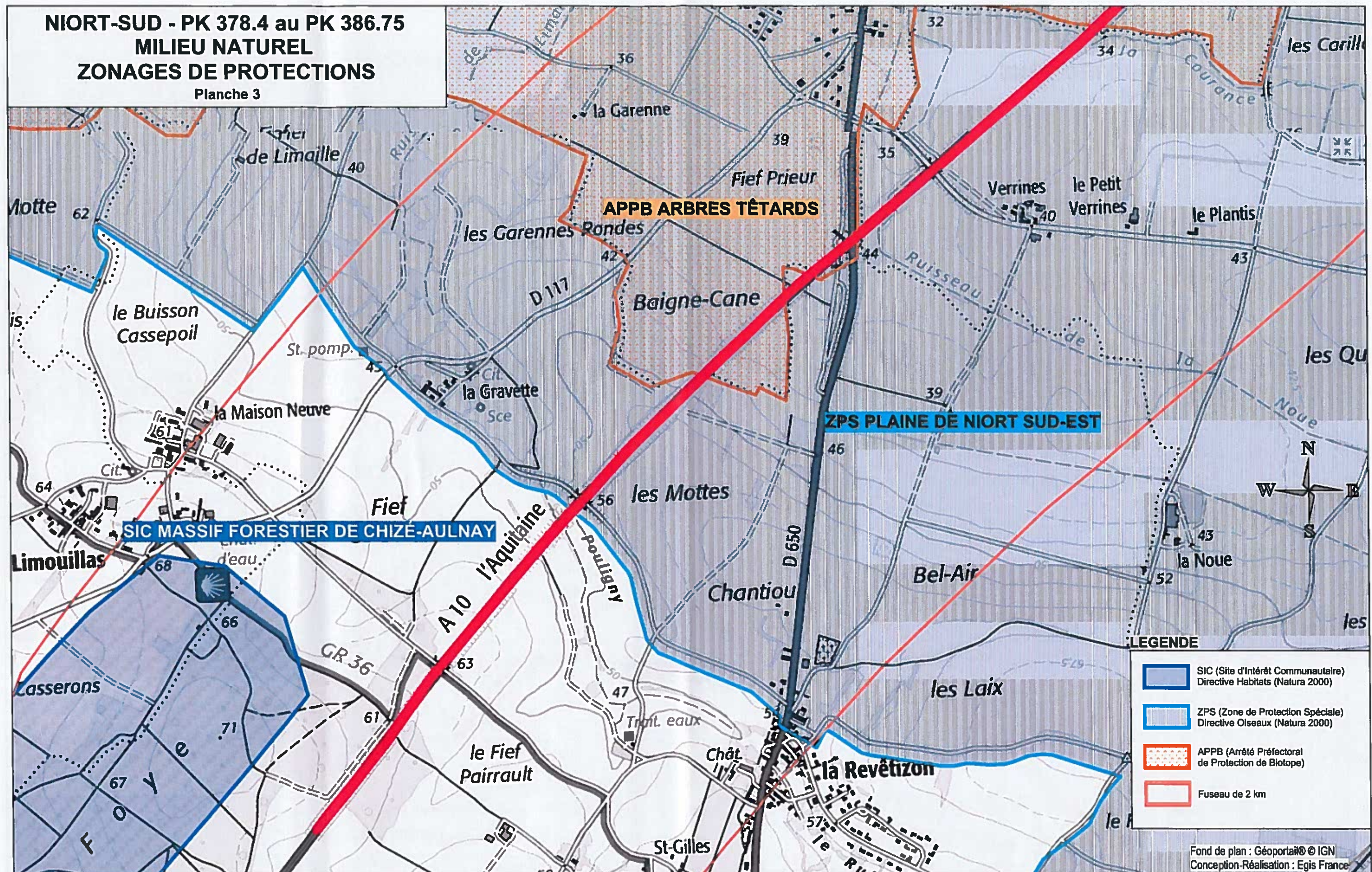


NIORT-SUD - PK 378.4 au PK 386.75

MILIEU NATUREL

ZONAGES DE PROTECTIONS

Planche 3



0 0,5
kilomètres

Échelle : 1:10 000

Réf. : SRO140012

AUTOROUTE A10 - L'AQUITAINE

Ind. : 1A

Fond de plan : Géoportail® © IGN
Conception-Réalisation : Egis France

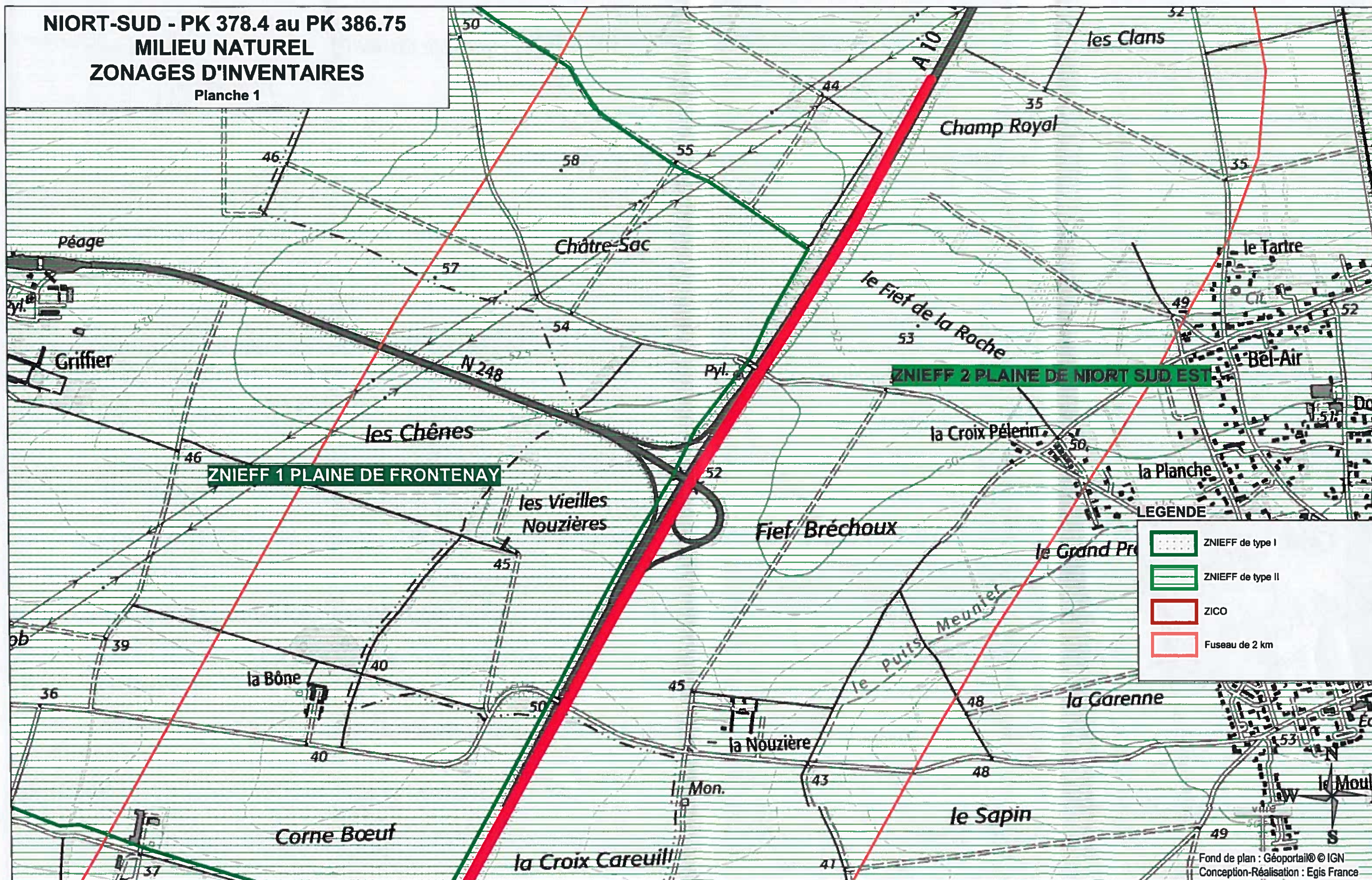
egis

NIORT-SUD - PK 378.4 au PK 386.75

MILIEU NATUREL

ZONAGES D'INVENTAIRES

Planche 1



LEGENDE

- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- ZICO
- Fuseau de 2 km



Échelle : 1:10 000

Réf. : SRO140012

AUTOROUTE A10 - L'AQUITAINE

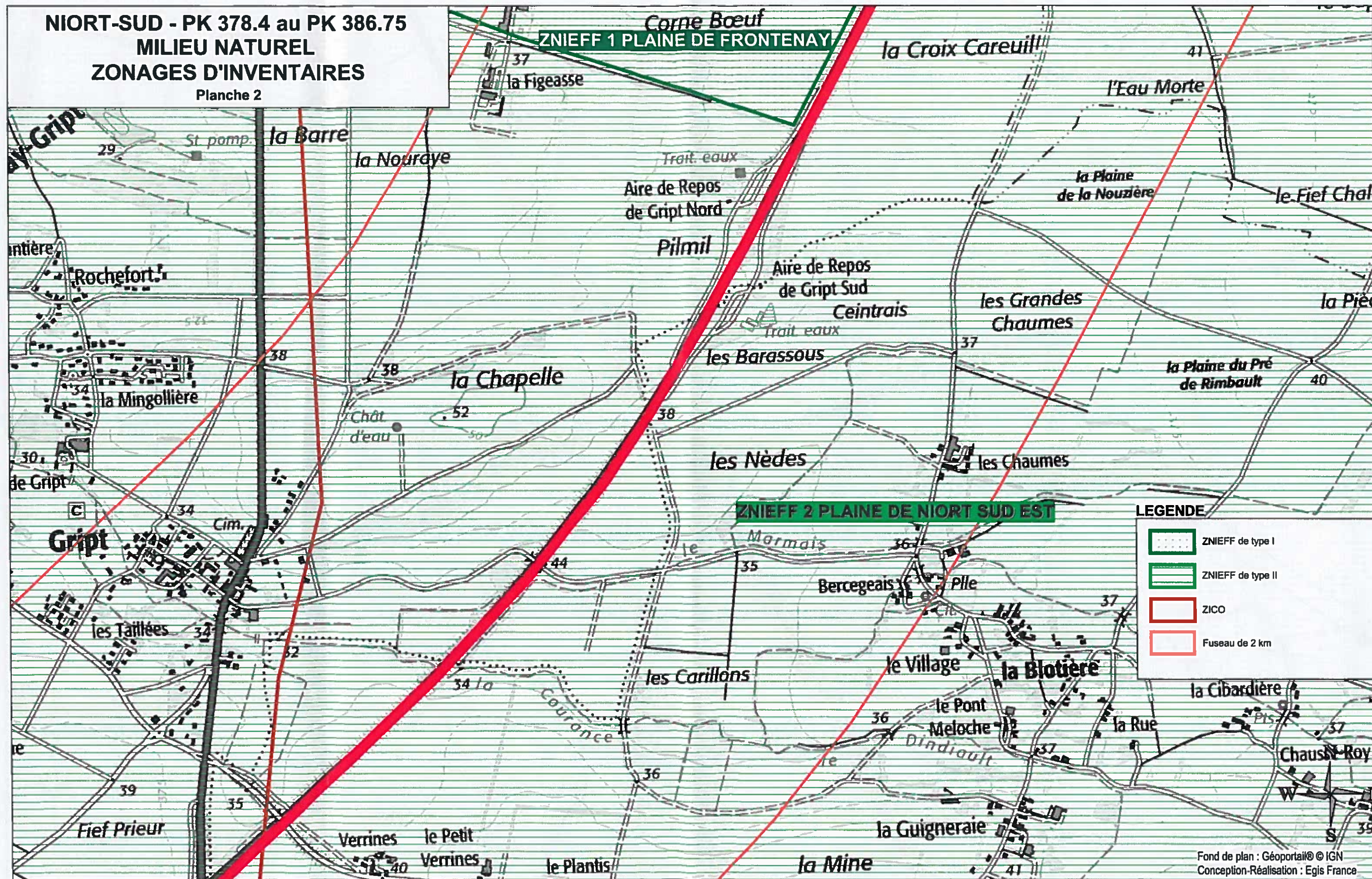
Ind. : 1A



Fond de plan : Géoportail® © IGN
Conception-Réalisation : Egis France

NIORT-SUD - PK 378.4 au PK 386.75
MILIEU NATUREL
ZONAGES D'INVENTAIRES

Planche 2



Échelle : 1:10 000

Réf. : SRO140012

AUTOROUTE A10 - L'AQUITAINE

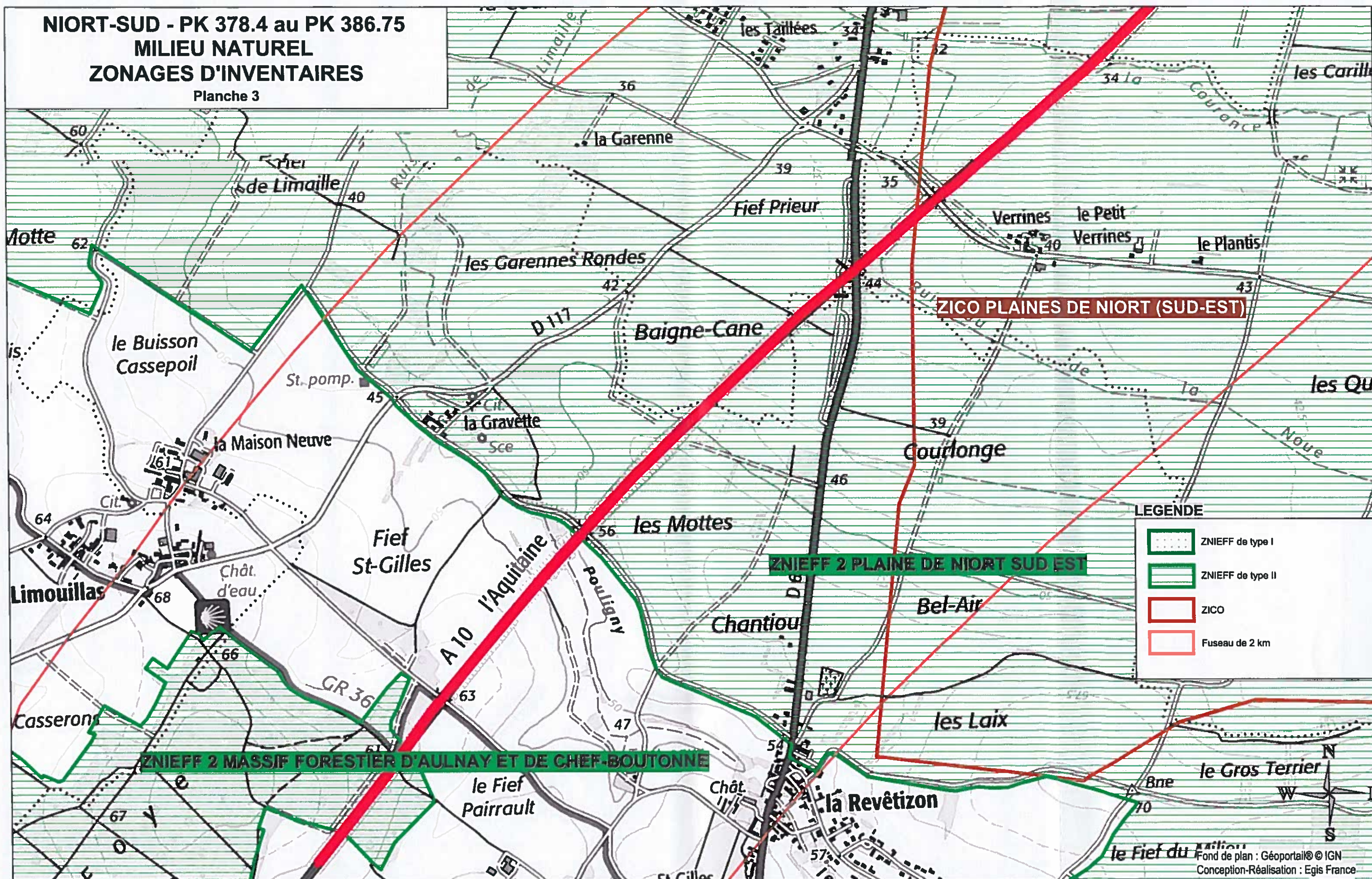
Ind. : 1A

NIORT-SUD - PK 378.4 au PK 386.75

MILIEU NATUREL

ZONAGES D'INVENTAIRES

Planche 3



LEGENDE

- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- ZICO
- Fuseau de 2 km



Échelle : 1:10 000

Réf. : SRO140012

AUTOROUTE A10 - L'AQUITAINE

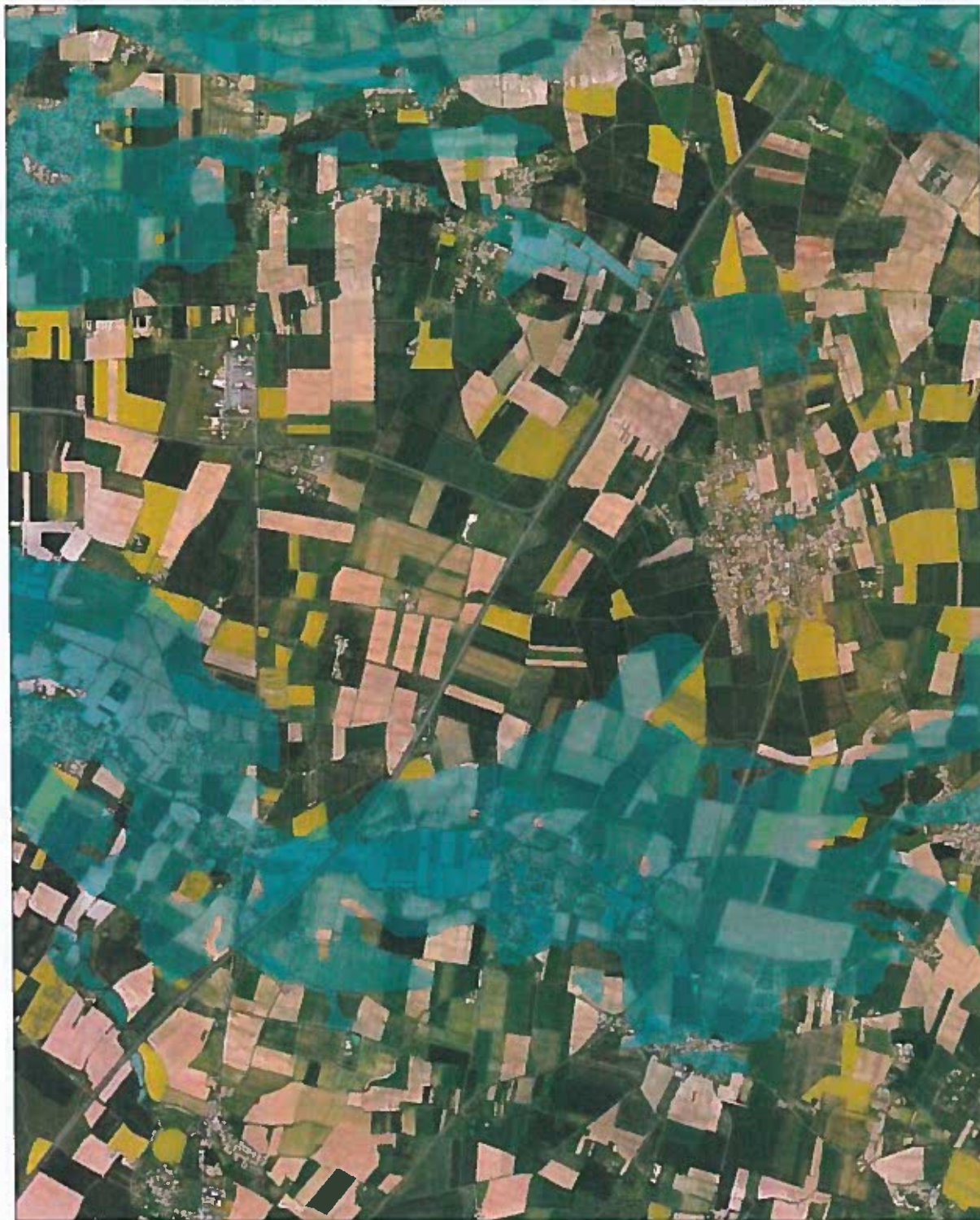
Ind. : 1A

Annexes 8

Plan de localisation des zones humides

Zone humides

La carte de prélocalisation des zones humides des Deux Sèvres indique la présence potentielle de zones humides dans la vallée de la Courance

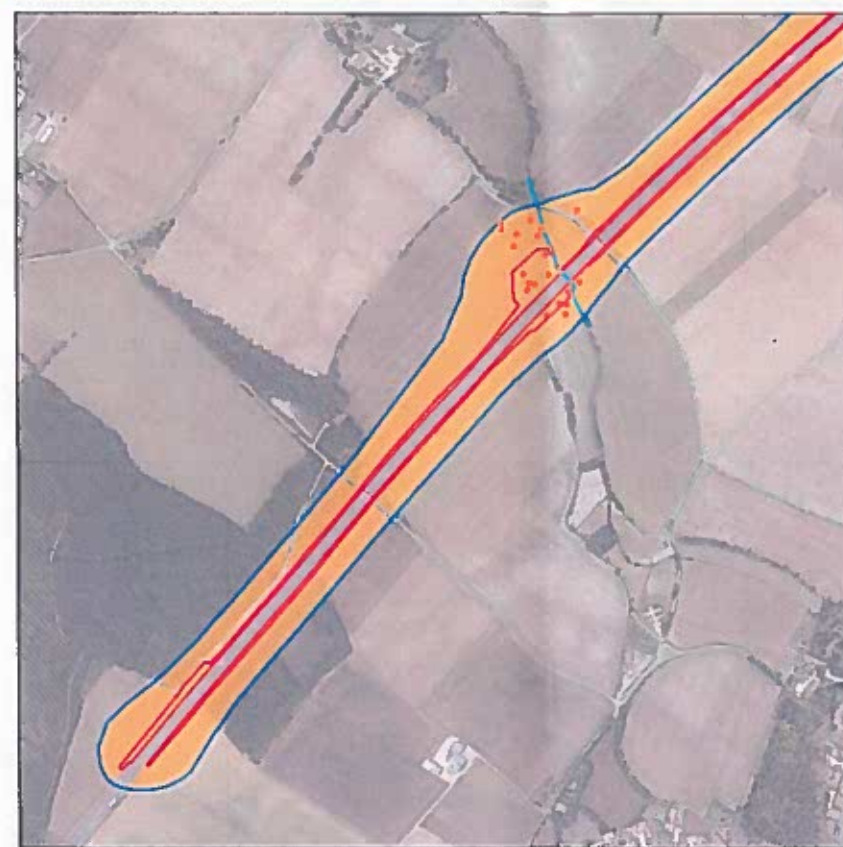


Cartographie des zones humides

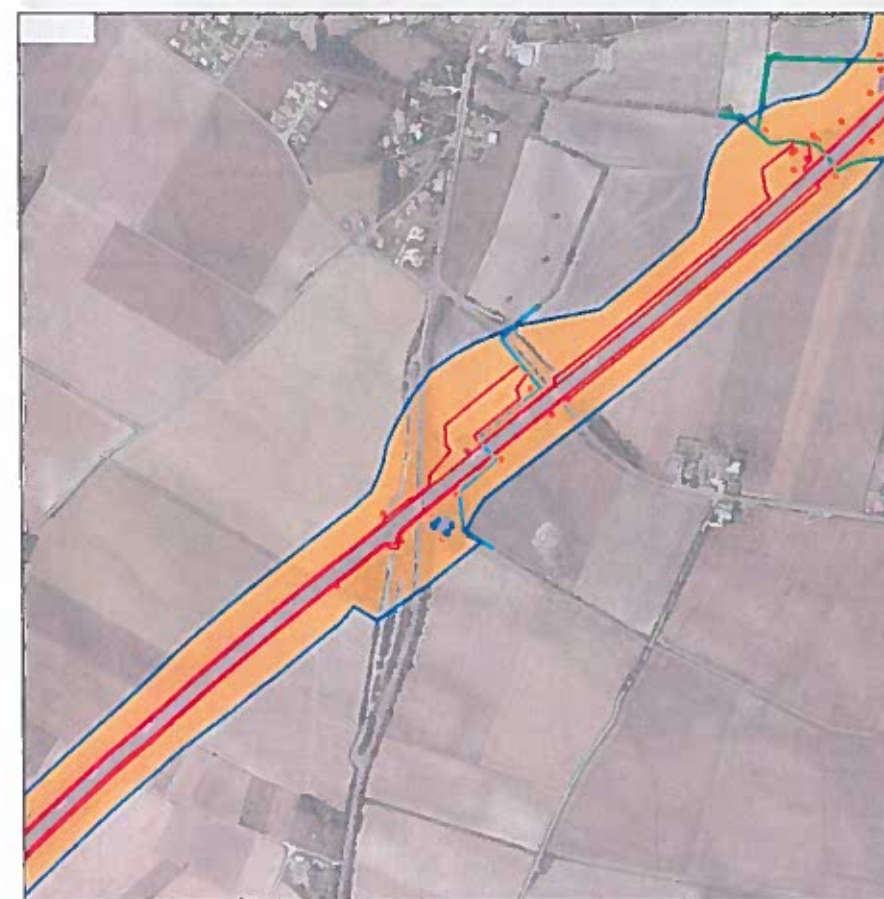
Afin de rechercher la présence éventuelles de zones humides au droit des aménagements prévus pour la protection de la ressource en eau, le bureau d'étude Biotope a réalisé un diagnostic permettant de délimiter les éventuelles zones humides présentes au niveau des secteurs concernés.

Ce diagnostic de terrain a été réalisé selon la méthodologie et les critères pour la délimitation des zones humides définis par l'arrêté du 24 juin 2008 avec :

- Une expertise sur le critère floristique en mai 2015 ;
- Une expertise sur le critère pédologique (sondages) en avril 2016



A10 - Protection de la ressource en eau



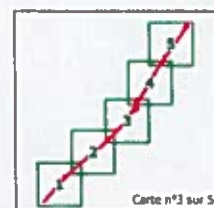
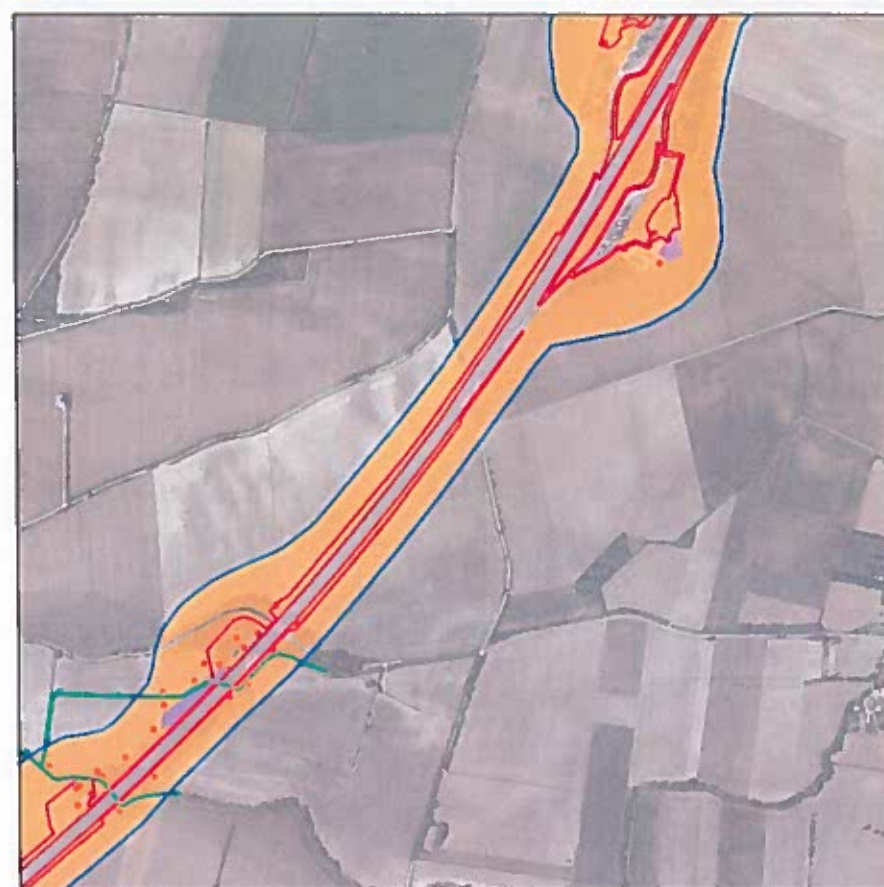
A10 - Protection de la ressource en eau



Diagnostic zones humides

ASF

A10 - Protection de la ressource en eau



Légende

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Sondages pédologiques

- Sondage non caractéristique des sols des zones humides
- Sondage caractéristique des sols des zones humides

Habitats naturels linéaires

- Cours d'eau
- Cours d'eau et Communauté à Oenanthe aquatique

Délimitation des secteurs caractéristiques des zones humides

- Milieu aquatique (non humide)
- Habitat non humide
- Habitat humide (critère floristique et/ou pédologique)

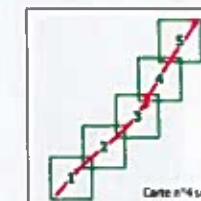
100 0 100 200 m



Diagnostic zones humides

ASF

A10 - Protection de la ressource en eau



Légende

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Sondages pédologiques

- Sondage non caractéristique des sols des zones humides
- Sondage caractéristique des sols des zones humides

Habitats naturels linéaires

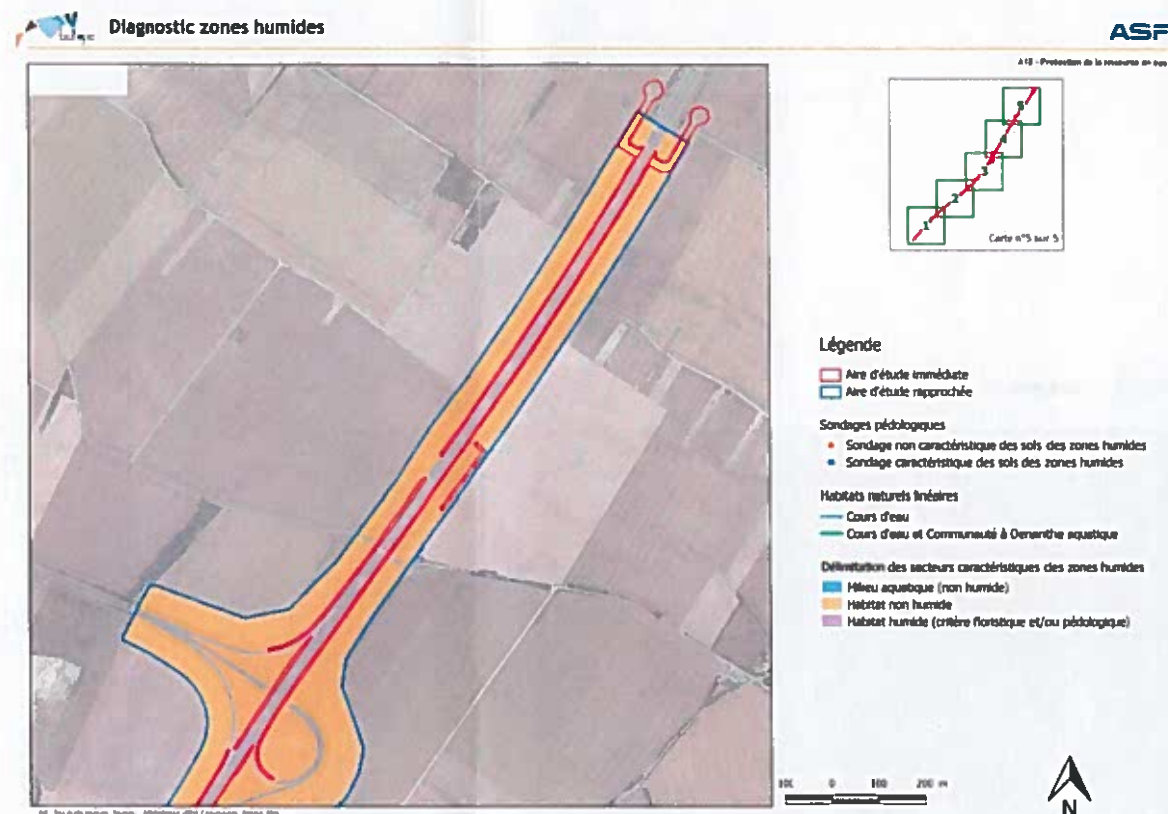
- Cours d'eau
- Cours d'eau et Communauté à Oenanthe aquatique

Délimitation des secteurs caractéristiques des zones humides

- Milieu aquatique (non humide)
- Habitat non humide
- Habitat humide (critère floristique et/ou pédologique)

100 0 100 200 m





Impact sur les zones humides

Le projet a été superposé à la cartographie des zones humides réalisée par Biotope (cf ci-dessus).

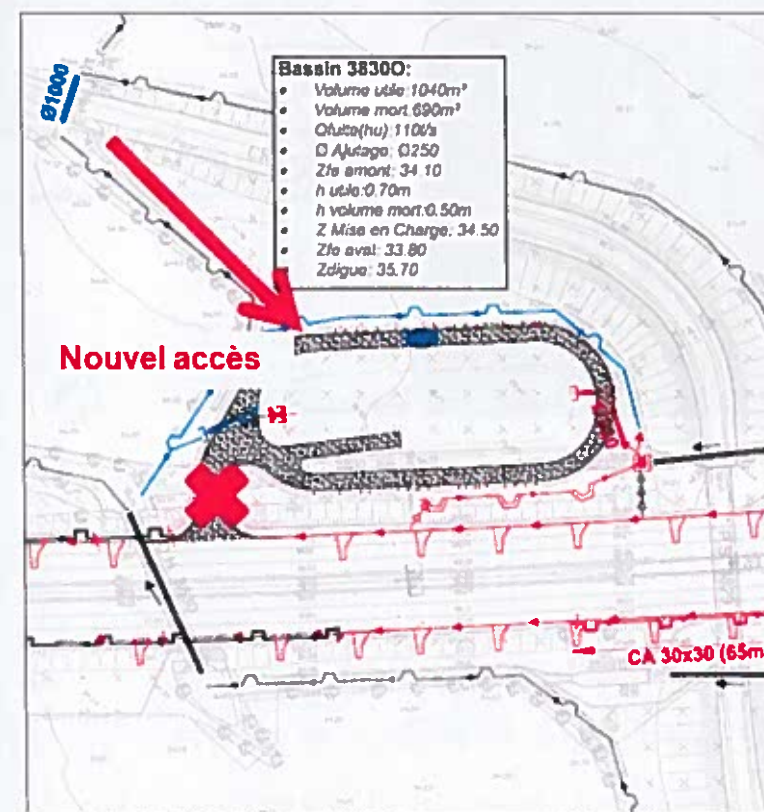
Les travaux d'aménagement de la piste d'accès au bassin BM3830 entraînent la destruction de 480 m² de zone humide.

Mesures d'évitement

Un nouvel accès au bassin sera recherché par l'extérieur pour remplacer celui initialement prévu depuis la section courante, afin de supprimer cet impact



Mesure d'évitement



Le projet n'impacte plus les zones humides



A10 – Protection des milieux aquatiques – Notice complémentaire



Date 03/06/2016

Référence affaire SRO140012

Version 1a

Sommaire

page

Objet de la Présente Note	3
Connexion avec le Marais Poitevin	3
Conservation (ZSC) du « Marais Poitevin » (FR5410100 et FR5400446).....	3
Incidences du projet sur les sites	3
Mesure vis-à-vis de la Biodiversité.....	4
Cartographie des zones humides.....	5
Zones humides	5
Cartographie des zones humides	6
Planning général	10

Objet de la Présente Note

La présente note, a pour objectif de présenter des informations complémentaires au dossier de demande au « Cas par CAS » notamment sur les points suivants :

- la prise en compte des connexions avec le Marais Poitevin,
- les mesures mises en place vis-à-vis de la biodiversité (éviter, réduire et compenser des impacts),
- la cartographie des zones humides situées à proximité du projet.
- le planning général des travaux tenant compte des périodes favorables aux espèces protégées.

Connexion avec le Marais Poitevin

Conservation (ZSC) du «
Marais Poitevin »
(FR5410100 et
FR5400446).

Cette très vaste zone humide aujourd'hui fortement morcelée par l'agriculture intensive intègre une grande diversité de milieux depuis les vasières littorales de la Baie de l'Aiguillon jusqu'aux marais de la "Venise verte" de la Sèvre Niortaise, baignés exclusivement par l'eau douce.

Elle forme un ensemble exceptionnel par la richesse et l'originalité de ses associations végétales : prés salés de la Baie de l'Aiguillon, prairies saumâtres des "marais desséchés", prairies inondables des marais "mouillés", végétation aquatique des nombreux canaux et fossés....

Le site abrite plusieurs espèces et habitats d'intérêt communautaire dont certains prioritaires (pelouses calcaires à orchidées, roselière tourbeuse à Marisque, Rosalie des Alpes, Loutre, Vison d'Europe...).

Il est également inventorié comme Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux et au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (nombreuses ZNIEFF) en raison notamment de sa très grande richesse botanique (27 espèces végétales protégées au niveau national ou régional, dont 7 menacées en France), ornithologique (61 espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I), entomologique et batrachologique (en tout, 72 espèces animales menacées).

Incidences du projet sur
les sites

Pour rappel, l'objectif des travaux est la **protection des milieux aquatiques** sur une zone fortement vulnérable (zones rouge) du secteur de Niort Sud.

Ces travaux concourent donc à une **amélioration de la situation existante en termes de qualité des eaux et des milieux aquatiques**, grâce à la mise en place d'un réseau de collecte étanche et de bassins multifonctions (zones rouges).

Les travaux protection des milieux aquatiques de l'autoroute A10 sont réalisés dans le périmètre de la ZPS de la « Plaine de Niort Sud-Est » mais compte tenu de l'étendue du site, de la nature des travaux et de l'emprise du projet, les incidences de celui-ci sur les espèces justifiant la désignation du site seront négligeables.

Les autres sites (ZSC du « Massif forestier de Chizé-Aulnay », ZPS et ZSC du « Marais Poitevin », à l'écart des travaux, ne seront pas impactés.

Au contraire, l'amélioration de la qualité des eaux rejetées dans les ruisseaux de la Courance, du Marçais, de la Noue et de la Limaille sera bénéfique pour les espèces fréquentant ces cours d'eau.

A10 – Protection des milieux aquatiques		Page 3 sur 10
Etude		Version : 1a

Mesure vis-à-vis de la Biodiversité

Il faut rappeler que le « Programme Protection des milieux aquatiques » a pour objectifs d'améliorer le système existant afin d'améliorer également la qualité des rejets des eaux de ruissellement dans le milieu naturel. Cependant, des impacts avérés et potentiels sont envisageables et un ensemble de mesures d'atténuation (évitement et réduction) d'impacts est proposé, notamment durant la phase chantier, à savoir :

Mesure d'évitement :

- Mise en défens des stations de flore patrimoniale,
- Adapter le projet aux espèces dès que les conditions techniques le permettent

Mesures de réduction :

- Planification des travaux en fonction des exigences écologiques des espèces (choix de la période de déboisement/défrichement)
- Réduction des emprises du chantier au strict nécessaire notamment au niveau des zones écologiquement sensibles
- Mise en place d'un système d'assainissement provisoire des eaux de ruissellement en phase chantier
- Pêches de sauvegardes, déplacements des espèces d'amphibiens
- Mettre en défens les zones de reproduction des amphibiens après les pêches de sauvegarde
- Limiter l'impact du déboisement et du défrichement sur les espèces de chauves-souris arboricoles
- Dimensionnement et entretien des bassins adaptés aux conditions météorologiques particulières
- Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles et diffuses durant le chantier
- Mettre en place un suivi de la phase chantier durant toute la période des travaux par un coordinateur environnemental.

Mesures de compensation :

Lorsque les conditions techniques ne permettent pas d'éviter un impact résiduel sur les espèces protégées, des mesures compensatoires seront mises en place. Ces dernières sont présentées dans le dossier de demande de dérogation au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.

Cartographie des zones humides

Zones humides

L'analyse de la carte de prélocalisation des zones humides des Deux Sèvres indique la présence potentielle de zones humides dans la vallée de la Courance



Afin de rechercher la présence éventuelles de zones humides au droit des aménagements prévus pour la protection de la ressource en eau, le bureau d'étude Biotope a réalisé un diagnostic permettant de délimiter les éventuelles zones humides présentes au niveau des secteurs concernés.

Ce diagnostic de terrain a été réalisé selon la méthodologie et les critères pour la délimitation des zones humides définis par l'arrêté du 24 juin 2008 avec :

- Une expertise sur le critère floristique en mai 2015 ;
- Une expertise sur le critère pédologique (sondages) en avril 2016

L'aire d'étude est concernée par 3 habitats caractéristiques de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié : Prairie inondable à Germandrée des marais, Saulaie rivulaire, Saulaie marécageuse. Cet habitat occupe une surface de 6130 m².

Plusieurs habitats naturels « pro parte » au sens de l'arrêté du 24 juin 2008

modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 ont été observés. L'analyse pédologique réalisée au sein de ces habitats a mis en évidence 1248 m² de secteur caractéristique des zones humides.

Cette expertise « zones humides » basée sur des critères habitats et pédologique a révélé la présence de zones humides d'une surface totale de 7378 m².

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, actuellement en vigueur, impose aux maîtres d'ouvrage de projets impactant une zone humide de mettre en place des mesures compensatoires permettant la création ou la restauration de zones humides. Les secteurs retenus pour la compensation doivent être équivalents sur le plan fonctionnel, sur le plan de la qualité de la biodiversité et dans le même bassin versant. A défaut, de réunir ces trois critères, la compensation devra être réalisée sur une surface au moins égale à 200% de la surface de zone humide impactée par le projet, sur le même bassin versant par le projet ou le bassin versant d'une masse d'eau à proximité.

Dans le cas présent, 3 secteurs ont été identifiés comme présentant des caractéristiques des zones humides (cf cartes page suivante).

Une seule de ces zones se situe à proximité d'un projet de bassin et elle peut être évitée

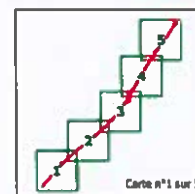
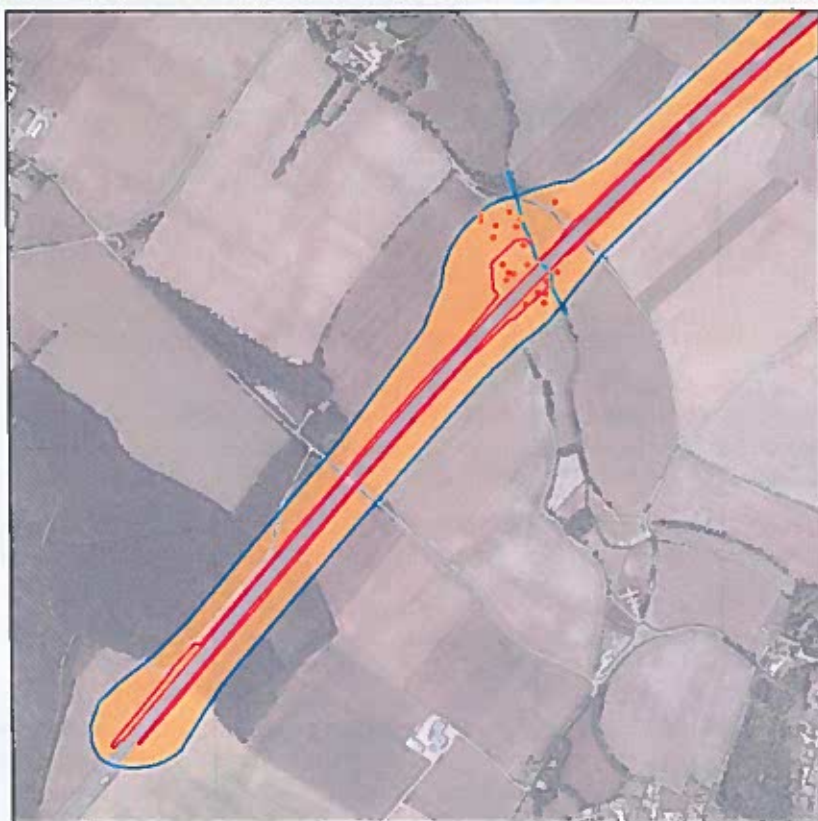
Cartographie des zones humides



Diagnostic zones humides

ASF

A10 - Protection des milieux aquatiques

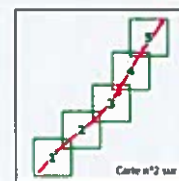
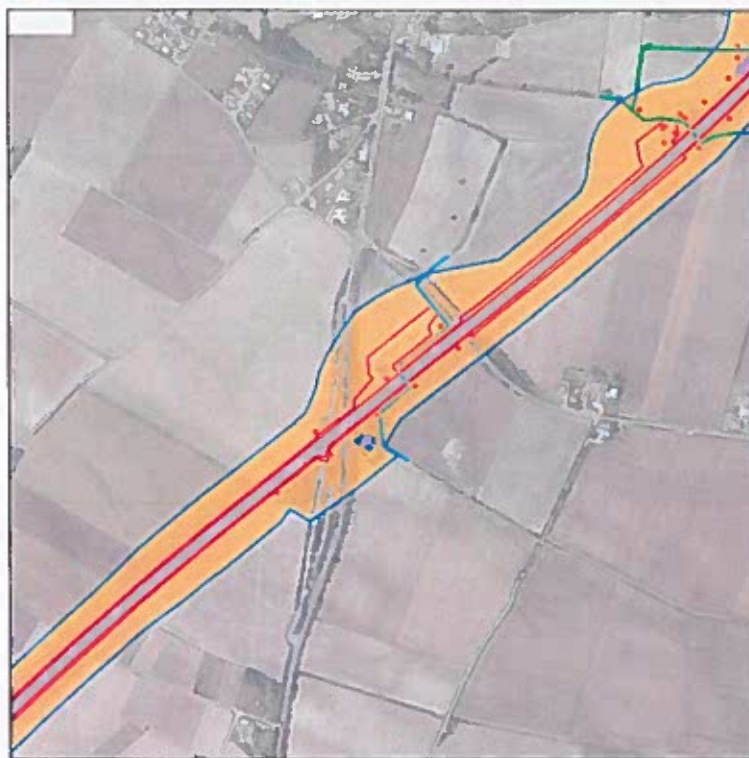


Légende

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Sondages pédologiques**
 - Sondage non caractéristique des sols des zones humides
 - Sondage caractéristique des sols des zones humides
- Habitats naturels linéaires**
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau et Communauté à Oenanthe aquatique
- Délimitation des secteurs caractéristiques des zones humides**
 - Milieu aquatique (non humide)
 - Habitat non humide
 - Habitat humide (critère floristique et/ou pédologique)

100 0 100 200 m

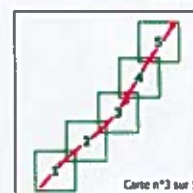




Légende

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Sondages pédologiques**
 - Sondage non caractéristique des sols des zones humides
 - Sondage caractéristique des sols des zones humides
- Habitats naturels linéaires**
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau et Communauté à Dentelle aquatique
- Délimitation des secteurs caractéristiques des zones humides**
 - Milieu aquatique (non humide)
 - Habitat non humide
 - Habitat humide (critère floristique et/ou pédologique)

100 0 100 200 m

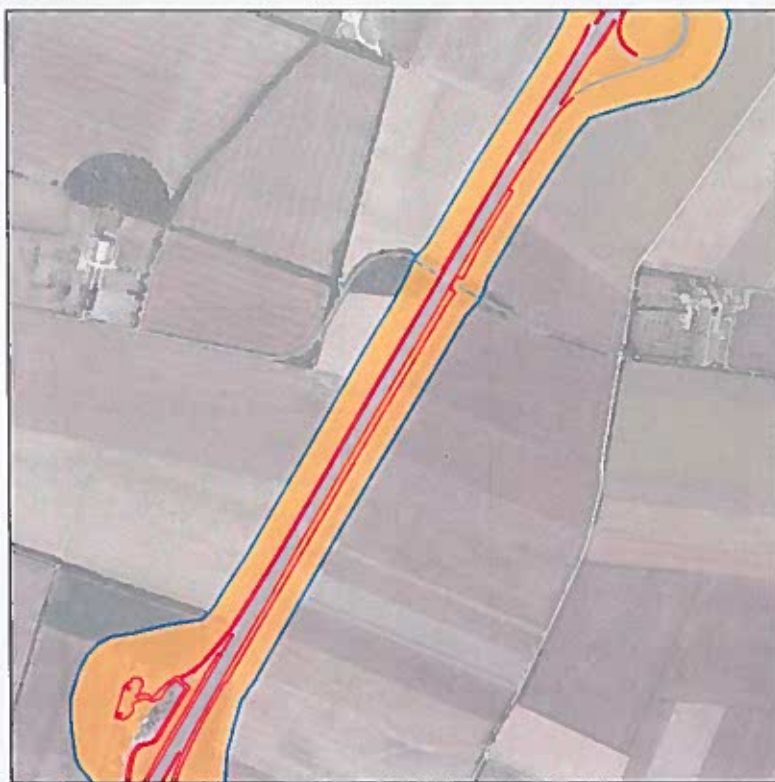


Légende

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Sondages pédologiques**
 - Sondage non caractéristique des sols des zones humides
 - Sondage caractéristique des sols des zones humides
- Habitats naturels linéaires**
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau et Communauté à Dentelle aquatique
- Délimitation des secteurs caractéristiques des zones humides**
 - Milieu aquatique (non humide)
 - Habitat non humide
 - Habitat humide (critère floristique et/ou pédologique)

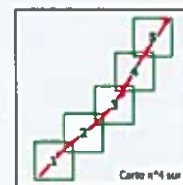
100 0 100 200 m





ASF - Tous droits réservés - Source : IGN IGN/IGNP - IGN/IGNP - IGN/IGNP - IGN/IGNP

A10 - Protection des milieux aquatiques



Légende

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Sondages pédologiques

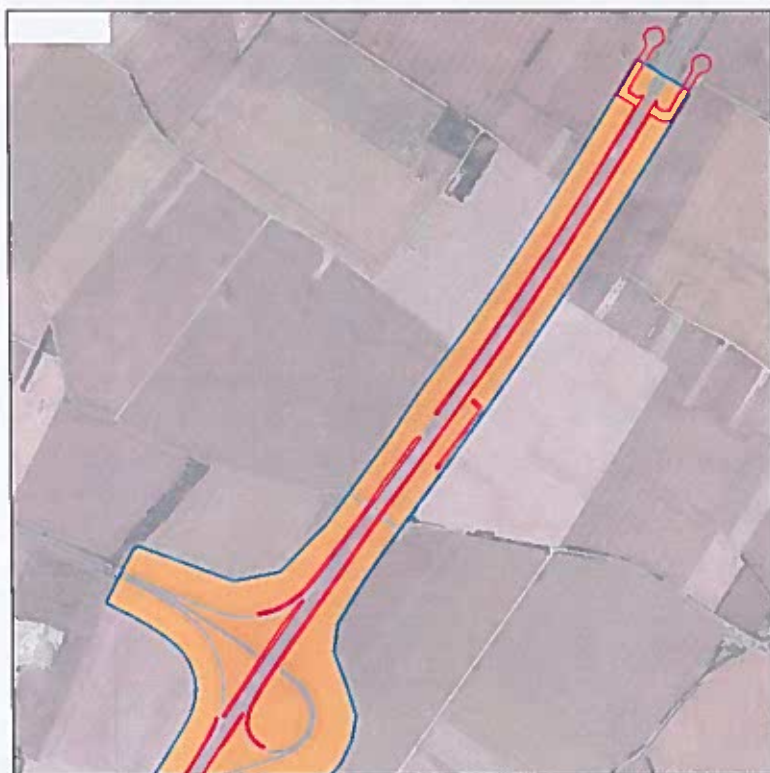
- Sondage non caractéristique des sols des zones humides
- Sondage caractéristique des sols des zones humides

Habitats naturels linéaires

- Cours d'eau
- Cours d'eau et Communauté à Oenothera aquatica

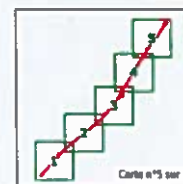
Délimitation des secteurs caractéristiques des zones humides

- Milieu aquatique (non humide)
- Habitat non humide
- Habitat humide (critère floristique et/ou pédologique)



ASF - Tous droits réservés - Source : IGN IGN/IGNP - IGN/IGNP - IGN/IGNP - IGN/IGNP

A10 - Protection des milieux aquatiques



Légende

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée

Sondages pédologiques

- Sondage non caractéristique des sols des zones humides
- Sondage caractéristique des sols des zones humides

Habitats naturels linéaires

- Cours d'eau
- Cours d'eau et Communauté à Oenothera aquatica

Délimitation des secteurs caractéristiques des zones humides

- Milieu aquatique (non humide)
- Habitat non humide
- Habitat humide (critère floristique et/ou pédologique)



Impact sur les zones humides

Le projet a été superposé à la cartographie des zones humides réalisée par Biotope (cf ci-dessus).

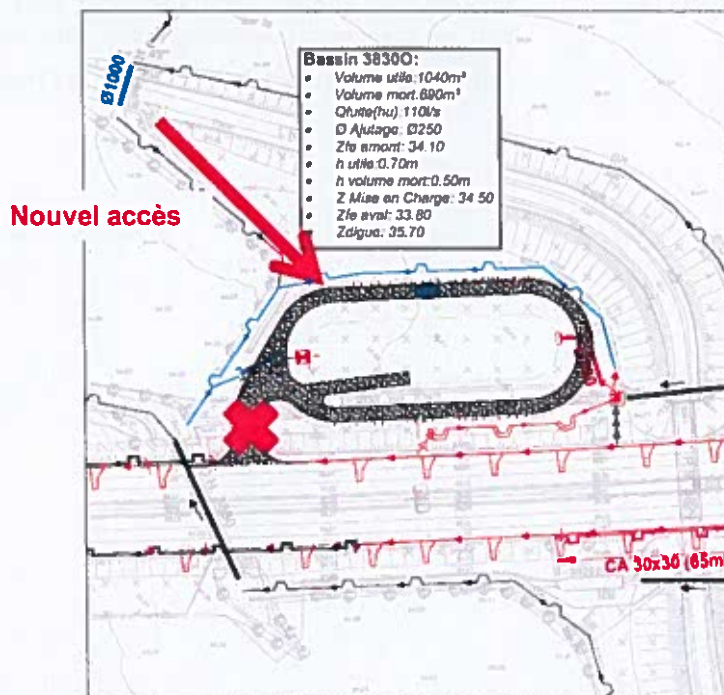
Les travaux d'aménagement de la piste d'accès au bassin BM3830 entraînent la destruction de 480 m² de zone humide.

Mesures d'évitement

Un nouvel accès au bassin sera recherché par l'extérieur pour remplacer celui initialement prévu depuis la section courante, afin de supprimer cet impact



Mesure d'évitement



Le projet n'impacte plus les zones humides

Planning général

La planification des travaux en fonction des exigences écologiques est l'une des mesures de réduction des impacts sur les espèces protégées.

Toutefois, il est complexe de proposer un calendrier d'intervention optimal en raison de la durée des travaux, du nombre d'espèces et de leurs exigences propres. En effet, une période favorable à une espèce ne l'est pas forcément pour une autre, compte-tenu de son cycle biologique.

Tableau 13. Périodes favorables ou non à la réalisation du déboisement et de l'ouverture de la piste en fonction de l'activité des espèces remarquables

Mois	Ja	Fe	Ma	Av	Ma	Jn	Jt	Ao	Se	Oc	No	De
Oiseaux												
Chiroptères : espèces arboricoles en hivernage												
Chiroptères : espèces arboricoles en période de reproduction												
Chiroptères : ensemble du cycle biologique des espèces arboricoles												
Amphibiens : habitat de reproduction												
Amphibiens : habitat terrestre												
Reptiles												

Légende

période plutôt favorable pour les travaux	
période moyennement favorable pour les travaux	
période peu favorable pour les travaux	

La période favorable pour les travaux de dégagement des emprises se situe en septembre - octobre or les travaux de protection des milieux aquatiques devraient débuter en décembre 2016.

Afin de tenir compte des préconisations des écologues, un marché de dégagement des emprises spécifique sera réalisé. Il aura comme objectif de débiter les travaux de dégagement des emprises en Septembre 2016.

Cette disposition permettra de réduire l'impact sur les espèces